

Mairie
de
BALLAN-MIRÉ
37510
Canton de BALLAN

Ballan-Miré, le 17 juin 2013

☎ : 02.47.80.10.00



<i>Visa Secrétaires</i>	<i>Visa Maire</i>
-----	-----

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 février 2013

Etaient présents :

MM. BAUMEL, BOUDESSEUL, ROUSSEAU, RAGUIN, LABES, BEAUCHER, SAUTEJEAN, TRANCHET, DOUARD, LE GURUN, MORLAT, MONTOYA, PROUTEAU, MURILLO, PEINEAU, YVENAT, BEGAUD, NOWAK, MARTIN, RIBETTE, LACORDAIS, FORTIN, CABANNE

Etaient excusés :

MM. : DESCROIX, KOENIG, ROCHER, URVOY, GOUJON

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à :

MM. : LABES, RAGUIN, MONTOYA, SAUTEJEAN, FORTIN

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur BAUMEL demande s'il y a des volontaires pour être secrétaires de séance.

Christian LABES et Didier FORTIN acceptent d'être secrétaires de séance.

I - Reprise anticipée du résultat 2012 et prévision d'affectation au budget de la Commune

Laurent BAUMEL : On va aborder d'emblée l'ordre du jour qui démarre avec la reprise anticipée du résultat 2012 et l'affectation. Comme d'habitude, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons la possibilité d'effectuer une reprise anticipée des résultats de l'exercice intérieur avant l'adoption du Compte Administratif, ce qui nous permet d'avoir un budget le plus sincère possible au moment où nous l'adoptons. Évidemment, quand les résultats définitifs seront adoptés lors du vote du Compte Administratif, nous procéderons si nécessaire, à la régularisation des reprises anticipées effectuées. Normalement, à ce stade de l'année, nous avons une prévision relativement sûre de nos résultats 2012.

Vous avez le tableau qui vous rappelle les données financières. En fonctionnement, le solde des reprises anticipées s'élève à 838 363 €uros. Il n'y a pas de solde de restes à réaliser en fonctionnement. Le solde total à reporter est de 838 363 €uros. En investissement, nous avons un solde d'exécution de 274 174 €uros et 800 810 €uros pour le solde des restes à réaliser, soit 282 984 €uros. L'affectation du résultat de fonctionnement 2011 est de 139 200 €uros. Donc, il vous est demandé d'approuver cette reprise anticipée des résultats.

Avez-vous des remarques ou des questions ? Monsieur FORTIN ?

Didier FORTIN : Oui. Une petite remarque simplement. Est-ce qu'on pourrait un jour avoir la pièce comptable qui justifie effectivement le budget de la reprise 2012 sur le budget 2013 ? Normalement, c'est lié. On pourrait en avoir une photocopie ?

Laurent BAUMEL : Oui, on va faire des photocopies.

Didier FORTIN : Je vous remercie.

Laurent BAUMEL : D'autres questions ? Alors je soumetts au vote cette reprise anticipée.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (21 voix pour, 7 voix contre)

II - Budget primitif 2013 – Commune

Laurent BAUMEL : on passe au budget primitif de la Commune. Nous avons eu le débat de l'orientation budgétaire. Il s'agit maintenant d'adopter le budget, qui traduit en chiffres les orientations qui avaient été exposées précédemment. Donc, je ne reviens pas longuement sur ces orientations. Je rappellerai simplement peut-être les trois, quatre idées force.

Premièrement, le budget 2013 est un budget qui préserve la capacité de l'autofinancement de la Commune en s'efforçant cette année encore d'avoir une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement puisque nous atteindrons un taux de progression de dépenses réelles de fonctionnement de 2, 5%. Je vous rappelle la progression des recettes de 1, 1%. Nous sommes à peu près au niveau de l'augmentation du coût de la vie, un peu plus.

Cela permet de couvrir effectivement l'accroissement du coût de la vie pour une série de consommations, les fluides, etc., qui sont en augmentation.

Ça nous permet aussi de gérer évidemment la politique GVT qui voit une augmentation naturelle, année après année, de nos charges de personnel.

Ça nous permet aussi de dégager environ 100 000 €uros pour des dispositions de politiques nouvelles avec cette année notamment un effort qui est fait pour nos concitoyens les plus en difficultés.

Une subvention de 20 000 €uros supplémentaires qui sera accordée au CCAS qui permettra notamment de financer un dispositif, que Christian LABES avec le CCAS a mis en place, dit de « chèque-énergie » ; un dispositif qui permettra de venir en aide à celles et ceux qui connaissent des difficultés à cette période, à s'acquitter de leur facture énergétique.

20 000 €uros également seront affectés à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos agents à travers la prise en charge d'une partie de leur mutuelle complémentaire. C'est une possibilité offerte aujourd'hui aux Collectivités, et aux entreprises, d'agir dans le domaine du pouvoir d'achat des collaborateurs d'une façon, certes indirecte, mais utile, puisque tout le monde aujourd'hui peut avoir besoin d'une complémentaire santé.

Nous procéderons également à des recrutements dans les secteurs techniques, espaces-verts, voirie, en recrutant très probablement cette année, à hauteur de 14 000 €uros, deux emplois d'avenir. C'est un dispositif qui existe, qui a été voté récemment et qui est intéressant à mettre en œuvre au niveau des Municipalités.

Deuxième orientation importante, je l'ai dit, la volonté de préserver le pouvoir d'achat, pas seulement celui de nos agents mais celui des Ballanais, en choisissant cette année encore de ne pas augmenter le taux d'imposition.

Troisième grande orientation : la volonté de poursuivre le désendettement de la Commune. Je vous avais indiqué lors des orientations budgétaires que nous n'avions pas terminé notre analyse dans ce domaine et que nous emprunterions cette année entre 800 000 €uros et 1 million d'euros, c'est-à-dire moins en tout état de cause que ce que nous remboursons puisque nous remboursons 1 115 000 €uros.

Après examen plus approfondi des chiffres, le choix qui a été fait au niveau de ce budget, est de limiter l'emprunt à 900 000 €uros. Donc, nous diminuons de 115 000 €uros l'encours de dettes de la Commune.

Quatrième orientation : la volonté de garantir des ressources pour des investissements prioritaires. Cette année, comme l'année précédente, l'effort essentiel porte sur le financement du Centre Social dont les travaux devraient avoir lieu au cours de l'année. Également, des budgets importants ont été prévus pour des travaux de voirie. La deuxième tranche de la rue de l'Hospitalité, mais aussi toute une série de petits travaux visant à sécuriser la circulation dans toute une série de points de notre Commune, et puis bien sûr toute l'action de modernisation des infrastructures, des travaux, des services pour nos écoles, pour le cimetière. Toute une série de travaux, qui sont nécessaires à l'amélioration constante de notre cadre de vie.

Au niveau des chiffres : nous venons de faire la reprise par anticipation du budget. Donc, en section de fonctionnement 838 000 €uros, en section d'investissement 274 174 €uros, des restes à réaliser en dépenses qui sont de 1 000 185 € en recettes de 1 194 000 €. Ce sont des chiffres que nous venons de voir lors du vote précédent.

Au regard de ces éléments, nous avons un budget 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 15 646 500 €uros.

La section d'investissement s'équilibre à 6 747 700 €uros avec un total de dépenses réelles à 6 282 500 €uros, un résultat anticipé, on vient de le voir, de 274 174 €uros, total des recettes réelles de 5 282 325 €uros et donc un besoin de financement sur la section investissement de 728 000 €uros.

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 898 800 €uros, total des recettes réelles 8 069 436 €uros, le résultat anticipé reporté 699 163 €uros, un total de dépenses réelles de 8 040 600 €uros et donc un excédent de la section de fonctionnement de 728 000 €uros.

Voilà l'équilibre général du budget. L'autofinancement, constitué comme d'habitude du virement de la section investissement qui sera de 304 000 €uros, des dotations aux amortissements de 554 200 €uros soit 858 200 €uros diminués des écritures d'ordre(s) en recette(s), travaux en régie 100 000 €uros, quote-part de subvention en investissement transférée 6 700 000 €uros et transfert des charges à répartir 23 500 €uros, soit 130 200 €uros, ce qui fait bien au total 728 000 €uros puisque ça correspond au transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui doit donc couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Je rappelle donc au passage que le virement à la section d'investissement, le virement autonome, hors dotations obligatoires aux amortissements a été strictement calculé pour couvrir l'équilibre réel, c'est-à-dire le remboursement de l'emprunt, et nous avons gardé en fonctionnement une partie importante de l'excédent capitalisé des années précédentes pour pouvoir faire face, le cas échéant, à des dépenses imprévues.

Voilà ce que l'on peut dire sur les équilibres généraux. Je ne rentre pas dans les détails poste par poste, le rapport donne l'ensemble des chiffres et un certain nombre de commentaires. J'attends de voir quelles sont les réflexions, les questions sur lesquelles vous souhaiteriez les uns et les autres nous interpeller. Qui veut la parole ? Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Avant d'en venir au budget lui-même, on aimerait vous poser une question par rapport à la DETR, la dotation d'équipement des territoires ruraux. La Préfecture a dû vous adresser, comme à toutes les Communes du département, une circulaire au mois d'octobre invitant à délibérer et à transmettre avant le 15 janvier 2013 un dossier de demande de financement dans le cadre de cette fameuse dotation. Aujourd'hui, nous en sommes au troisième Conseil depuis la réception normalement de cette circulaire en Mairie, et ça ne figure pas à l'ordre du jour. L'an dernier, vous nous aviez répondu que vous aviez anticipé cette question auprès de Monsieur le Préfet et si c'est le cas, ça serait bien de nous préciser votre demande. S'il n'y a pas eu de démarche entreprise, ça nous fait nous interroger sur le suivi des dossiers communaux parce que, certes, il est bien de désendetter mais on ne pense pas que la Commune soit suffisamment riche pour se passer d'une telle recette. Par ailleurs, l'an dernier, effectivement, la question s'était posée et nous ne savons pas justement s'il y a eu une notification de la Préfecture qui vous indique un rejet ou au contraire une acceptation de la subvention en question.

Laurent BAUMEL : Je vais prendre d'autres questions si vous en avez. Monsieur BEGAUD ?

Alain BEGAUD : Oui. Moi ce sont des questions sur des points qui m'inquiètent un petit peu puisque, page 23, je note que les participations de la CAF pour tout ce qui est fonctionnement de structures d'accueil de la petite enfance, crèche familiale, multi-accueil, accueils périscolaires, sont en baisse et j'aimerais savoir le pourquoi, quelle est la cause de cette baisse ou de ces participations de la CAF.

Autre chose, l'an dernier au budget, nous avons une participation du SIGEC pour les personnels du service culturel et cette année ça ne figure pas.

Est-ce que cela a été mis dans le personnel administratif ou il n'y a plus maintenant de compensation ? C'est un point que j'aimerais que vous éclaireriez s'il vous plaît avant qu'on passe vraiment au débat.

Laurent BAUMEL : D'autres questions ?

Didier FORTIN : Il faut que l'on vous donne absolument l'ensemble de nos questions et vous répondez en global ?

Laurent BAUMEL : Je préfère.

Nadine NOWAK : Parce que là, il y a beaucoup de questions d'ordre technique.

Laurent BAUMEL : Épuisons les questions factuelles et après vous ferez les déclarations plus générales, sur le budget si vous voulez.

Didier FORTIN : D'accord. Donc, lors du dernier Conseil Municipal, j'avais posé, suite à la donation par le Conseil Général sur le Bois des Touches, une parcelle assez importante la question de la mise en sécurité de ce bois dans la mesure où il y avait pas mal d'arbres quand même qui étaient abimés ou voire couchés. Pascale BOUDESSEUL m'avait répondu au dernier Conseil municipal qu'une dotation avait été prévue : la somme est 35 000 Euros, au même titre que les autres années. Donc, il n'y a pas une somme supplémentaire pour une mise en conformité et sécurité de ce bois. C'est la même dotation habituelle. C'est la remarque que je voulais faire.

J'ai une autre remarque aussi sur la facture de chauffage. Malgré l'augmentation de 5 % sur le gaz depuis la régie effectivement de la Commune, on a une augmentation de 24 % de notre consommation.

J'ai une autre remarque aussi sur les frais de télécommunication où c'est un budget qui est en train de crever tous les plafonds malgré l'investissement qui a été fait en 2012 pour nous réduire un petit peu nos factures ; enfin en 2011, nouveau PABX et tout un tas de sommes assez importantes que l'on voit apparaître.

Après, on peut voir pourquoi certaines subventions sont en baisse. Est-ce que c'est un manque d'effectif ? Est-ce que le club a beaucoup d'effectif en moins, etc. ? Entre autres, si on prend le tennis de table, le tennis tout simplement, on s'aperçoit que les subventions ont énormément baissé. Est-ce que c'est un manque d'effectif ? Ou cette année, il n'y a pas de projets ou autre chose ?

Les petites questions, il peut y en avoir un certain nombre si vous voulez, c'est sur les écarts quand ils sont importants.

Nadine NOWAK : J'aurais souhaité poser aussi une question par rapport, on va tout dire en vrac :

- Catalogues et imprimés, on passe de 27 450 Euros à 44 000 en 2013 soit 16 070 Euros d'augmentation ;

- Divers communication, on passe aussi de 12 700 Euros en 2012 à 15 400 Euros, sachant qu'en 2010 on avait 6540 Euros, c'est-à-dire on avait presque doublé en 2012 et on repasse, on ré-augmente encore en 2013. Alors, certes, dans les commentaires, il est indiqué les raisons de ces augmentations mais sachant justement qu'entre 2010 et 2012, le budget divers communication avait quasiment doublé, ces nouvelles augmentations nous semblent un peu excessives. C'est à la fois une question et une remarque ;

- Également, page 11, sur ce qui s'appelle « Autres indemnités », à la ligne 64 118, pour mémoire en 2009 c'était 28 893 Euros, 46 680 Euros en 2012, 78 440 Euros en 2013. À quoi correspondent ces indemnités ? Et pourquoi une telle augmentation ?

Laurent BAUMEL : D'autres questions ?

Nadine NOWAK : Pour les enfants scolarisés de BALLAN-MIRÉ de l'extérieur, il y a moins de dépenses pour les enfants scolarisés à l'extérieur que l'an dernier. Est-ce que c'est parce qu'il y a moins d'enfants ou est-ce que c'est

parce que c'est dans le cadre de Tour(s) plus ? Il y a des enfants scolarisés à TOURS et du coup y a plus de coût pour les enfants scolarisés ?

Il y a moins d'enfants scolarisés à l'extérieur ? D'accord. Et inversement, on reçoit des Communes voisines, bien plus, 13 400 €uros contre 7000 €uros en 2012. Donc, est-ce qu'il a beaucoup plus d'enfants scolarisés à BALLAN-MIRÉ des Communes extérieures ?

Michèle ROUSSEAU : Il y a aussi les enfants de la CLIS.

Laurent BAUMEL : On va répondre à toutes les questions. Si vous voulez en mettre d'autres encore allez-y.

Nadine NOWAK : Ensuite, les contributions aux organismes de regroupement au niveau du SIGEC. Normalement, les transports scolaires, il est bien prévu que ça rentre dans la compétence de Tour(s) plus en septembre ? Et donc cette somme couvre-t-elle les indemnités des élus aussi ? Ou sinon, où retrouve-t-on les indemnités du SIGEC ?

Voix, murmures.

Laurent BAUMEL : Donc, je vais répondre à certaines questions et puis je passerai la parole à d'autres collègues pour, dans leur domaine de délégation, qu'ils apportent des précisions.

La DETR, nous sommes éligibles pour le financement du Centre Social. Donc, en 2012, nous avons obtenu une notification pour 54 000 €uros qui sera versée en 2013.

En ce qui concerne la baisse de participation à la CAF, c'est effectivement une nouvelle politique de la CAF. Gilles DESCROIX n'est pas là ce soir, je ne saurais pas vous en donner le détail mais, effectivement, de nouvelles modalités de calculs qui sont prévues par la CAF en fin d'année et qui nous ont amené au niveau de la prévision budgétaire à être prudents et à revoir à la baisse l'estimation des subventions qu'on pourrait obtenir de cet organisme. C'est un problème général qui n'est pas spécifique à BALLAN-MIRÉ. Je ne me souviens plus quel est le paramètre qui change. La crèche ?

Pascale BOUDESSEUL : La crèche.

Laurent BAUMEL : C'est la façon de comptabiliser les subventions accordées en fonction du nombre d'enfants accueillis à la crèche. Des paramètres qui changent, donc qui amènent à revoir à la baisse les subventions. Je sais qu'il y a aussi des débats en cours sur l'obligation qui serait faite à nos structures d'acheter elles-mêmes le lait en poudre, les couches, etc. Il y a en gros une volonté de la CAF de reporter les dépenses qu'elle subventionnait jusqu'à présent sur les structures.

Didier FORTIN : Pardon, vous répondez en global, mais là vous n'avez pas répondu à notre question. Sur la DETR, on vous a demandé si vous aviez fait une demande par anticipation à la Préfecture. C'était notre question, on aimerait avoir la réponse. Merci.

Pascale BOUDESSEUL : On a demandé mais on n'est pas éligible.

Laurent BAUMEL : D'accord. Donc, on a fait une demande. On me dit qu'en fait, ce qui m'étonne moyennement, on n'est pas éligible à la DETR. Voilà, puisque la DETR on l'a eue l'année dernière sur le Centre Social, nous sommes en milieu péri-urbain, on n'est pas facilement éligible à la DETR sur tous les types de projets qu'on peut présenter. On n'est pas prioritaire.

La question de M. BEGAUD sur le personnel : la subvention du SIGEC pour le personnel culturel se retrouve dans la ligne consacrée au personnel administratif, donc on doit pouvoir retrouver la somme.

Sur les combustibles, je laisserai Madame BOUDESSEUL répondre.

Sur les frais de télécommunication et de communication, je laisserai Monsieur MONTOYA répondre.

Sur le poste « autres indemnités », dont vous avez souligné la forte augmentation, elle comporte notamment les 20 000 €uros dont je vous ai parlé tout à l'heure, pour la prise en charge de la mutuelle du personnel, donc une partie de l'augmentation est liée à cela et puis il y a le régime indemnitaire de manière générale, etc. qui peut connaître une certaine augmentation à la faveur des promotions, de l'élévation du niveau de nos agents. Il y a des agents qui passent des concours, qui gagnent des promotions et donc qui touchent des régimes indemnitaires en fonction de ça. Sur la question de la participation de l'extérieur à nos frais scolaires, il y a un impact de l'ouverture de la CLIS à BALLAN-MIRÉ cette année.

Sur les transports scolaires, je laisserai Madame BOUDESSEUL répondre.

Sur le budget du SIGEC, elle complètera, mais la contribution de la Commune de BALLAN-MIRÉ, comme les autres Communes au SIGEC, est une contribution globale donc elle vient abonder des recettes du SIGEC et c'est ensuite le SIGEC qui établit son propre budget. Et dans ce budget, il y a les dépenses, et dans ces dépenses il y a les indemnités et la contribution de BALLAN-MIRÉ ne sert pas plus aux indemnités qu'à autre chose.

Madame BOUDESSEUL, sur les points que je n'ai pas évoqués. Et puis, Monsieur MONTROYA après.

Pascale BOUDESSEUL : Sur le premier point concernant le Bois des Touches. Depuis le dernier Conseil municipal, on a interpellé le Conseil Général donc sur ces parties sécurisations ; donc je pense que je pourrais vous en dire plus au niveau montant puisqu'on est effectivement à la même somme, que nous essayons effectivement de répondre à cette question-là. A priori en l'état actuel des données que j'ai, c'est que les 35 000 €uros pourraient en partie recouvrir la sécurisation mais pas uniquement.

Concernant la question des combustibles, où comme vous, nous avons été interpellés par une augmentation qui nous a paru anormalement élevée par rapport au pourcentage et les 5 % de l'augmentation du coût du gaz ne suffisent pas à expliquer cette augmentation.

Donc, en fait, on a d'abord procédé à des ajustements sur certains bâtiments, comme les gymnases, les écoles et le restaurant municipal avec les modifications qui sont intervenues. Donc on a tenu compte des travaux en attribuant une somme qui par principe est plus importante. Vous avez parlé du retour en régie qui a été ressenti au niveau de la facturation des combustibles. En fait entre 2011 et 2012, il y a eu un changement de la facturation, du principe, et nous avons obtenu, enfin nous avons réussi à négocier lors d'exercice 2012, une ristourne sur la fin de l'exercice. On a réussi à avoir un gain qu'on ne pourra pas reproduire en 2013. Donc, j'espère avoir de bonnes surprises mais on est sur un budget qui a augmenté et devrait être à peu près maintenant sur ces montants-là.

Par rapport aux transports scolaires, concernant la compétence à Tour(s) plus, la réponse n'est pas aussi simple puisque a priori mais ce n'est pas encore acté, c'est le transport qui partira en compétence Tour(s)plus et ce n'est pas voté. Mais jusqu'à aujourd'hui pour le transport scolaire, je n'ai pas le sentiment que Tour(s)plus veuille le prendre. Si votre idée arrive jusqu'à Tour(s)plus, on peut peut-être envisager ça, mais en tout cas je ne pense pas que ce soit dans les tuyaux.

Par rapport à la question sur les catalogues et imprimés, je vais laisser William compléter. Par contre, je peux vous apporter une explication, c'est qu'une partie des catalogues et imprimés concernant le développement durable politique a été commencée l'année dernière. Ils étaient en tant que nouvelle dépense passés en investissement. Cette année, on reproduit les opérations des catalogues et imprimés avec notre fameux « Dédé le Hérisson », et donc là ils basculent en fonctionnement donc ce n'est pas une dépense supplémentaire mais par contre elle apparaît pour la première fois sur ce

budget de fonctionnement. Mais cela n'explique pas tout donc je passe la parole à William MONTOYA.

William MONTOYA : Bonsoir à tous. Déjà, on va commencer par la communication. Donc, dans la communication effectivement y a une augmentation qui n'est pas que virtuelle, puisqu'on a décidé donc de rééditer certaines publications notamment, par exemple, le guide pratique, notamment le guide senior et aussi les plans de ville. À savoir que sur un niveau total de budget de communication à 63 000 €uros en 2001 on était à 50, presque 54 000 et en 2005 à 57 000. Après, il arrive à certains moments, qu'on doive faire des retirages. Si on décompose aussi quand même des nouveaux dispositifs comme la réalisation d'affiches pour les nouveaux panneaux d'affichage, c'est-à-dire à partir du moment où on met en place le matériel d'affichage municipal pour informer les habitants, il faut compter qu'il va y avoir un coût d'affiches derrière. De plus, ce n'est pas uniquement la communication institutionnelle mais c'est aussi la communication culturelle qui représente quand même une bonne part de cette enveloppe.

Maintenant, je vous propose de passer sur la deuxième question qui était posée sur les frais de télécommunication. Alors, sur les frais de télécommunication téléphoniques, je prends mot à mot page 15, donc le budget prenait en compte l'installation d'un nouvel autocom. Pourquoi un nouvel autocom ? Parce qu'il permet en fait de basculer sur IP, c'est-à-dire de passer des appels par Internet, donc après la réduction envisagée des coûts, elle va se baser uniquement sur les appels vers des téléphones fixes alors qu'aujourd'hui on a une évolution qui fait que la plupart des gens ont des téléphones portables et on les appelle vers des portables.

Donc, en 2010 sur le réalisé, sur des frais de communication qui représentent la principale charge de ce poste, on était à 17 000 €uros en 2010, en réalisé. Et, donc on avait budgété 19 000, en 2011 donc on avait réalisé 19 993, j'arrondis à 20 000, on avait 18 800 de crédits ouverts, on avait un petit peu dépassé. Là, on a réalisé 12 000 €uros mais en crédits ouverts on avait budgété que 8 000, c'est-à-dire qu'on attendait un gain escompté de 12 000 €uros, voilà, en passant sur IP, et malheureusement il n'est que de 4 000. Après, il y a aussi des nouveaux besoins par rapport aux nouvelles installations, par exemple gymnase par rapport à la domotique qui passe aussi par des lignes téléphoniques. Il y a beaucoup de choses qui passent aussi maintenant par Internet et il y a des besoins de tous les habitants en Internet ce qui entraîne quand même pas mal de coûts induits.

Laurent BAUMEL : Est-ce que vous avez d'autres questions ?

Didier FORTIN : C'était sur l'augmentation importante des frais. On a beau expliquer les besoins nouveaux, et si on regarde le budget global, c'est une question depuis 3 ans. C'est une enveloppe qui effectivement d'année en année prend des augmentations très importantes. C'était notre remarque.

Il y a une question que j'ai oublié de poser puisque les questions étaient en vrac. Simplement le cimetière, si on regarde les restes à réaliser sur les WC du cimetière, on se rend compte que ces toilettes vont arriver à peu près à 90 000 €uros. Je trouve ça cher pour des toilettes.

Laurent BAUMEL : Moi aussi.

Plusieurs : Oui. Moi aussi.

Laurent BAUMEL : Je suis d'accord avec vous. Mais c'est comme ça. (Rires). Je me suis même-moi posé la question et je ne suis pas tout seul. Apparemment les chiffrages qui nous ont été faits par nos services aboutissent à ce niveau-là. Alors, il y a effectivement d'autres choses dans le projet.

Pascale BOUDESSEUL : Par rapport à l'augmentation, sur ce qui est des supports de communication, on doit aussi se mettre dans une perspective, c'est qu'on a augmenté le nombre de politiques. Si on parle, entre autres, de la politique du développement durable ou l'évènementiel, on parlera, je l'espère, en fin de Conseil puisque je répondrai à une question sur le Village de Noël .On essaye de maîtriser effectivement les dépenses mais on a de plus en plus d'évènementiels qui répondent d'ailleurs à un besoin puisque les Ballanais viennent. Donc voilà, je pense qu'il faut lier ça, pas à une augmentation sans raison, c'est que c'est aussi lié aux politiques que nous menons et qui rencontrent aussi leur public.

Laurent BAUMEL : Je regrette un peu que ces questions n'aient pas pu être posées en commission des Finances. Ça aurait été plus facile puisque le dialogue technique est plus possible. En commission des Finances, la responsable financière peut apporter directement les réponses alors qu'elle n'a pas à vocation de s'exprimer dans un Conseil Municipal. Mais, je reconnais que c'est aussi en partie de notre faute puisque que nous avons transmis le dossier un peu tard par rapport à notre réunion de travail du lundi donc j'ai bien enregistré qu'il fallait faire attention à ça à l'avenir. Et je vous invite aussi de votre côté, si nous faisons en sorte de vous envoyer le dossier plus tôt, à ce que ce type de questions soit posée en Commission. Ça ne vous empêche pas de les reposer au Conseil municipal si vous le souhaitez, mais ce type de questions doit plutôt être défriché en Commission des Finances parce que la Commission des Finances est faite pour ça, pour répondre à des besoins d'informations un peu détaillés.

Voilà, je pense que maintenant vous avez envie de donner des appréciations plus générales sur le budget.

Qui veut la parole ? Vous n'avez pas d'appréciations plus générales sur le budget à faire ? Monsieur BEGAUD, ça m'étonnerait un peu de vous que vous n'avez pas des appréciations générales à faire.

Alain BEGAUD : Je vous remercie pour votre confiance Monsieur le Maire. Et on ne peut que constater que malheureusement ce qui avait été souligné au moment des orientations budgétaires se retrouvent dans ce budget primitif puisque structurellement le budget de fonctionnement de cette année 2013 est en déficit si on enlève la recette exceptionnelle de 100 000 €uros issue de la recette puisqu'on a un peu moins de 30 000 €uros d'autofinancement. Donc, l'écart entre les dépenses réelles et les recettes réelles est inférieur à 30 000 €uros, alors en effet comme vous l'avez souligné, vous avez pris soin et ne peut que vous en féliciter, de conserver des excédents des exercices antérieurs à hauteur de 530 000 €uros, mais la manne s'épuise, la manne ne pourra pas continuer à être utilisée comme ça pendant des années puisque à un moment il n'y aura plus rien. Donc voilà, c'est une très grande inquiétude de ma part quant à ce budget globalement. On peut noter également que le budget d'investissement est en baisse , un petit peu plus d'1 500 000 €uros, avec des choix qui ne semblent pas toujours très judicieux quant aux investissements choisis, à l'égard de l'état d'un certain nombre de voiries de la Communes qui depuis des années ne sont pas concernées par ce budget d'investissement.

Il est vrai que vous avez fait des choix mais ces choix, à mon goût, sont contestables pour un certain nombre d'entre eux. Surtout, tout pour le centre et rien pour la périphérie c'est quand même dommage. Donc, beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir, mais c'est vrai, vous ne serez plus Maire à l'avenir donc vous n'en avez pas.

Laurent BAUMEL : D'autres réactions, questions ? Madame NOWAK.

Madame NOWAK : On ne va pas revenir sur ce que Monsieur BEGAUD a dit quant aux investissements et puis au fonctionnement. Effectivement, je voulais simplement dire que les projets de la Commune, on a souscrit à certains et d'autres moins et que le budget s'il reflète effectivement votre politique ne reflète pas les choix que nous aurions éventuellement et ce qui est logique. Voilà donc, je n'en dirai pas plus.

Laurent BAUMEL : Très bien. Ça éclairera l'opinion publique d'une façon décisive. C'est intéressant de dire qu'un budget vous auriez fait un autre, mais si vous ne dites pas lesquels ce n'est pas très intéressant.

Nadine NOWAK : On n'est pas là en campagne électorale. On est d'accord ? (Rires)

Laurent BAUMEL : (Rires) Non.

Nadine NOWAK : Donc, on ne vote pas sur ce budget-là, on a fait un certain nombre de remarques on va dire comptables, non de gestion. La comptabilité on est dans les chiffres effectivement, la gestion c'est sur la vue d'ensemble.

Laurent BAUMEL : D'accord, je note simplement que vous n'êtes pas d'accord avec ce budget sans être capable de me dire pourquoi vous n'êtes pas d'accord.

Bruits.

(Voix lointaine) Didier FORTIN : Vous avez fait un choix...

Laurent BAUMEL : Oui d'accord, quand on n'est pas d'accord, en général on n'est pas d'accord avec le fonctionnement...

Didier FORTIN : Vous avez fait un choix d'investissement qui est le vôtre. On peut avoir un autre choix.

Laurent BAUMEL : oui.

Didier FORTIN : Le choix que vous avez choisi aujourd'hui n'est pas le nôtre. On vous le dit.

Laurent BAUMEL : Il aurait été intéressant que vous puissiez nous dire lequel. Mais non, vous n'êtes pas obligés de le faire, je note, vous n'êtes pas obligés de le faire.

Didier FORTIN : Voilà.

Laurent BAUMEL : Mais vous m'accordez le droit à ce moment-là, sans être obligé de reprendre la parole, de constater que vous critiquez un budget en disant qu'il fallait en faire un autre et que vous ne dites pas en quoi il aurait fallu en faire un autre sur l'investissement . Est-ce que par exemple, faire le Centre Social est une erreur ? Ça m'intéresserait de le savoir.

Nadine NOWAK : Évidemment non, et je vous l'ai dit justement.

Laurent BAUMEL : D'accord.

Nadine NOWAK : On a voté là-dessus déjà.

Laurent BAUMEL : Donc, c'est déjà la moitié du budget d'investissement.

Nadine NOWAK : Bien sûr.

Didier FORTIN : Non. Mais on l'aurait fait différemment peut-être, peut-être pas à cet endroit-là non plus. Il y a eu un débat là-dessus.

Laurent BAUMEL : D'accord, vous l'auriez fait à un autre endroit mais ça aurait coûté le même prix donc vous êtes déjà d'accord avec la moitié du budget d'investissement.

Donc, il aurait été intéressant que vous nous disiez avec quoi vous n'êtes pas d'accord. Mais vous n'êtes pas obligés, ce n'est pas un problème.

Donc, je réponds à Monsieur BEGAUD sur les deux points. Enfin, sur le premier point parce que sur le budget d'investissement c'est un peu le même discours. Il y a quelques remarques sur la voirie donc je donnerai la parole à Monsieur LE GURUN.

Sur le problème fondamental du budget de fonctionnement, vous dites, et vous avez raison, que l'effet de ciseaux est là, c'est-à-dire que la courbe des recettes et la courbe des dépenses n'évoluent pas à la même vitesse et effectivement si on prend les recettes de l'année et les dépenses de l'année,

l'excédent des recettes aujourd'hui sur les dépenses s'amenuisent et nous sommes effectivement tout à fait, à l'épaisseur du trait, à l'équilibre nul, tout juste à l'équilibre. Vous dites, heureusement bien sûr que vous avez gardé des excédents de fonctionnement pour pouvoir couvrir le budget cette année ou les années suivantes, etc. En fait, derrière votre question, il y a un choix que moi j'assume totalement, je l'ai dit budget après budget, c'est le choix de faire un ajustement fiscal minimal. Le problème s'est posé en 2010. Lorsque nous sommes entrés à Tour(s)plus, je l'ai souvent rappelé, nous avons la possibilité de faire un ajustement fiscal relativement important qui n'avait pas été fait depuis très longtemps dans la Commune puisque la baisse, grâce à l'entrée à Tour(s)plus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est prélevée sur la même assiette que la taxe foncière permettait du coup d'augmenter la taxe foncière de la Commune sans forcément augmenter l'imposition globale des habitants.

Le choix que nous avons fait à l'époque, et je me souviens que cela avait fait un débat dans l'équipe dont vous faisiez partie à ce moment-là, a été de dire : on augmente la taxe foncière juste à la hauteur de la baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de façon à ne pas prélever un €uro de plus sur les Ballanais. Certains, dont vous je crois à l'époque, enfin vous me confirmerez ou pas, étaient favorables à une hausse plus élevée, c'est peut-être cohérent aujourd'hui. Si on avait fait une hausse plus élevée des impôts, on aurait effectivement dans le budget de fonctionnement un peu plus d'aisance et nous serions un peu moins dépendants des excédents de fonctionnement du passé.

Pourquoi on ne l'a pas fait ? Pour des raisons d'analyses sur la situation économique de nos concitoyens. Moi, j'estime qu'on est dans une période difficile où même si BALLAN-MIRÉ n'est pas une Ville marquée par les problèmes sociaux à la même échelle que d'autres Communes qui peuvent être plus touchées, malgré tout, tout le monde à BALLAN-MIRÉ peut être confronté à des difficultés liées à la stagnation du pouvoir d'achat, à l'augmentation du coût de la vie, le prix de l'essence, le prix du foncier, le prix des loyers et de l'autre côté des recettes, des revenus, des salaires qui eux sont rarement en hausse, connaissent des hausses qui sont très limitées depuis maintenant fort longtemps.

Donc j'ai estimé, avec mon équipe nous avons estimé, ça a été un débat, qu'il était dans notre responsabilité dans cette période économique difficile de ne pas contribuer à la ponction générale du pouvoir d'achat des habitants de BALLAN-MIRÉ. Et donc, ce choix a une contrepartie. C'est qu'effectivement nous ne sommes pas dans une situation d'aisance financière au niveau de notre budget de fonctionnement. Nous avons, heureusement, grâce à l'entrée dans Tour(s)plus bénéficié de dotations supplémentaires qui sont parties pour une part au SIGEC et pour une part dans la section d'investissement pour le remboursement de l'emprunt annuel qui était, je vous le rappelle, très élevé aussi. Donc, voilà, donc on a grâce à cette entrée dans Tour(s)plus pu faire un ajustement fiscal qui nous permet de résoudre structurellement le problème du remboursement de l'emprunt chaque année mais qui ne nous a pas donné la capacité d'aisance financière au-delà de ce premier niveau de réponse budgétaire.

Alors vous me direz, un jour viendra où nous ne pourrons plus vivre sur nos excédents des années précédentes. Oui. Un jour viendra. Mais en attendant, moi, chaque année qui passe où je peux à la fois assurer un bon niveau de service aux gens sans être obligé d'augmenter leurs impôts je prends. C'est un choix politique et je l'assume complètement.

Je vous propose de passer au vote sur ce budget. Pardon, Daniel LE GURUN, quelques précisions sur le programme voirie, c'est important.

Daniel LE GURUN : Oui, bonjour à tous. Voilà, j'aimerais quand même apporter un éclairage sur ce qu'Alain BEGAUD a souligné, à savoir qu'on ne

s'occupait que du centre-ville. J'aimerais lui souligner qu'effectivement nous avons souhaité cette année s'attacher à des priorités pour nous qui sont la création de réseaux d'eau pluviale pour la rue du Point du Jour, une rue qui attend des travaux depuis de très nombreuses années, voire des décennies, ainsi que une première tranche qui sera lancée sur la rue des Hérisnières . À côté de cela, si vous aviez pu regarder le budget, nous avons aussi fléché des dépenses sur des travaux de rénovation de voirie à hauteur de 32 000 Euros, 32 500 pour être exact et aussi d'autres travaux de réaménagement dans l'objectif de sécuriser aussi la circulation et les vitesses en centre-ville parce que c'est aussi quelque chose d'important pour les Ballanais.

Un autre point, il s'agit donc de l'investissement dans le matériel. Dans le budget, il est fléché 81 000 Euros justement pour moderniser le matériel, à savoir 70 000 Euros dans l'acquisition d'un nouveau tractopelle qui commençait de par son ancienneté à coûter cher à la Collectivité dans son entretien donc il faut effectivement passer la marche. À côté de cela nous avons donc 11 000 Euros destinés à de l'achat de matériel pour les espaces verts et dans différents autres équipements. Je pense que c'est un budget qui satisfait aussi et qui est travaillé avec les agents des services techniques. Merci.

Laurent BAUMEL : Alors Madame RAGUIN avait demandé la parole. Monsieur BEGAUD, Madame BOUDESSEUL.

Virginia RAGUIN : Oui, merci Monsieur le Maire. Avec Monsieur KOENIG, j'ai sa procuration, nous avons décidé de nous abstenir dans ce vote et je voulais expliquer les principales raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons. Nous regrettons tout d'abord l'engagement de désendettement annuel de 100 000 Euros qui n'a pas été maintenu pour 2013. Nous aurions préféré faire mieux plutôt que moins. Il y a un poste pour l'accompagnement des personnes âgées qui avait été créé en 2012, un $\frac{3}{4}$ temps en CDD. Cette personne a préféré sécuriser sa situation professionnelle parce qu'elle ne voyait pas son avenir à BALLAN-MIRÉ dans les conditions que ça partait et donc elle a préféré partir en reprenant le poste qu'elle avait laissé puisqu'elle avait la possibilité de le reprendre dans une durée d'un an. Ensuite, le fait que ce poste n'ait pas été maintenu au moins pour un mi-temps n'est pas acceptable car les besoins sont toujours là. La situation de nombreux Ballanais âgés n'est pas facile. L'isolement, la maladie nécessitent un accompagnement et la recherche de solutions qu'une personne dédiée dans le personnel municipal aurait pu prendre en charge.

La dépense d'au moins 45 000 Euros affectée à l'informatique est incompréhensible pour nous et certainement, pour une large part, sans nécessité réelle au vu des difficultés économiques que connaissent beaucoup de Ballanais et la Commune elle-même.

C'est d'ailleurs le même argument pour la somme affectée à la voirie qui passe de 250 000 Euros chaque année à plus de 400 000. Nous craignons que cette forte augmentation ne serve qu'à produire de multiples actions pré-électorales qui ne correspondent pas à l'éthique de projet élaboré en 2008 par l'équipe de la majorité actuelle.

De même, pour la somme des 65 000 Euros intitulé « anticiper la ville de demain » qui vise la ZAC de la gare. En plus des études déjà financées en 2012 à ce sujet alors que ce projet est loin d'être envisageable, évidemment à court terme et semble-t-il aussi à moyen et long terme.

Aussi un certain nombre de manifestations, certes sans conséquences financières aussi lourdes que les précédentes, me semblent indécentes et inutiles alors que nombreux Ballanais rencontrent des difficultés. Je ne vais pas toutes les citer, je vais en citer au moins deux. Par exemple, les 2 000 Euros pour un nouvel anniversaire de « Dédé le Hérisson » ou encore la même somme pour la nuit étoilée. Nous ne sommes pas contre le

développement durable mais cette somme pourrait être affectée à de meilleures solutions.

Enfin, plusieurs dépenses, pourtant incontournables, n'apparaissent pas au budget cette année et peuvent faire craindre, vu le peu de marge possible, qu'elles ne puissent être engagées par la future équipe qui recevrait un héritage bien lourd. Quelques exemples : l'équipement de l'intérieur et paysager du Centre Social, rien n'est prévu, et son fonctionnement, les démolitions rendues nécessaires pour l'implantation de l'espace culturel, l'aménagement de l'espace social, c'est-à-dire l'ancienne maison des notaires. Donc, pour ces raisons, nous nous abstiendrons pour ce vote.

Laurent BAUMEL : Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Oui, pour revenir à vos propos, il y a quand même aussi une autre façon d'éviter cet effet de ciseaux que vous avez souligné vous-même c'est de maîtriser un peu mieux les dépenses de fonctionnement ce qui explique d'ailleurs en grande partie ma démission il y a plus de 2 ans maintenant. Ah, parce que ça vous fait rire Monsieur MONTROYA ? Ça vous fait rire. Bon.

Bruits.

Alain BEGAUD : Je pense que tout le monde appréciera que M. MONTROYA rie quand on parle de maîtriser les dépenses de fonctionnement, puisqu'elles ont malgré tout augmenté d'environ 35 % depuis le début du mandat ce qui est quand même énorme. Donc, en limitant un petit peu les dépenses de fonctionnement il y aurait en effet plus de confort au niveau du budget de fonctionnement et on pourrait en virer un peu plus au budget d'investissement, ce qui permettrait de faire plus de voirie ou d'autres choix ce que malgré tout je tiens à rappeler que ce budget d'investissement est en diminution constante depuis 3 ans. On est passé de 2 millions à 1.5 million, donc il manque 500 000.

Laurent BAUMEL : Mme BOUDESSEUL et puis je conclurai.

Pascale BOUDESSEUL : Je vais remettre une note positive par rapport à ce budget parce que moi j'en suis assez fière de ce budget. D'abord, il est diversifié et non je ne suis pas que fière pour le dire. Franchement, je le porte parce que quand on a eu ensemble l'idée de développer six programmes, qui sont énoncés, que je ne vais pas reprendre, mais d'une politique assez novatrice, quand on s'intéresse à la circulation en centre-ville pour les personnes en fauteuil, les poussettes, je pense qu'on est novateur et qu'en tout cas on a eu le mérite de l'afficher et que nous continuons sur chacun de ces 6 programmes à nous investir. Donc, oui je suis fière moi d'avoir un budget qui maintient les engagements fixés depuis quelques années et qui est riche.

Je suis fière aussi de ce budget parce que nous avons un budget qui nous met en perspective. On n'est pas dans l'instant T. Quand on investit dans un Centre Social comme on le fait, on se situe dans le demain, voire même le lendemain et le surlendemain et ça c'est travailler pour les Ballanais, les jeunes Ballanais et l'utilisation du Centre Social n'est pas que pour les jeunes Ballanais, il est pour tous les âges.

Je pense aussi que la mise en perspective c'est de s'intéresser à nos jeunes et oui on peut regretter que les équipements collectifs, scolaires, soient en centre-ville mais malgré tout c'est du bon sens. On parle de la localisation du Centre Social qui ne serait peut-être pas bien placé, moi je trouve que dans une démarche on l'on doit permettre à tout Ballanais de pouvoir se déplacer sur BALLAN-MIRÉ pour aller dans les écoles, pour aller dans les gymnases, pour aller à la Mairie, pour aller au multi-accueil, pour aller au futur Centre Social, je suis bien contente de savoir qu'on travaille avec la modernisation et

Daniel LE GURUN pour sécuriser ces voies et c'est plus facile d'y aller, de sécuriser, d'être en centre-ville que d'être du côté de la ferme de la Haye. Donc je ne regrette pas ces investissements et je les trouve bien situés dans les dix années qui viennent. La modernisation dont parle Virginie RAGUIN et qui est portée par Daniel LE GURUN, franchement, si vous écoutez les Ballanais, les travaux de voirie qui sont prévus sont attendus. Ce n'est pas une lubie. Quand on rencontre les Ballanais, c'est la première question qui se pose parce qu'une voirie abîmée, c'est une voirie dangereuse et que si on pouvait faire plus au niveau budgétaire on irait beaucoup plus. Donc on est dans une gestion raisonnable mais on répond à des attentes qui nous sont formulées très souvent.

Et enfin, et ce n'est pas la moins importante des raisons qui font que je suis fière ce soir, c'est que c'est un budget qui est orienté sur la solidarité. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par Monsieur le Maire et par Christian LABES, en tout cas sur les projets qu'il porte mais ça me plaît de savoir qu'en période de crise et dont on peut en parler simplement sans agir, nous on agit. On s'intéresse à la solidarité des Ballanais eux-mêmes qui ont du mal à payer leur facture énergétique et il ne s'agit pas de l'imaginer, c'est des gens qui les vivent ces situations-là. Donc on répond activement et de manière concrète à ces demandes hors Mairie et puis bon sang de s'intéresser aussi à ce qui se passe à la Mairie. Quand on travaille sur la mutualité qui est proposée, on s'intéresse aux jeunes qu'on peut faire entrer dans la Mairie, moi je trouve que c'est un budget intéressant. En tout cas, ce côté solidaire il n'est pas que virtuel, il est réel et c'est pour ça qu'évidemment je voterai pour ce budget.

Laurent BAUMEL : Alors, quelques éléments de réponses aux interpellations supplémentaires de Monsieur BEGAUD et celles de Madame RAGUIN. Je commence par Monsieur BEGAUD. Je partage l'hilarité intérieure de mon collègue William MONTROYA en apprenant que votre démission était due à un désaccord sur le budget. Ce n'est pas le sentiment que j'ai eu à l'époque, que c'était le fond de l'affaire. En tout cas, si c'était le fond de l'affaire, j'aimerais que l'on retrouve votre déclaration mais je n'ai pas le souvenir que vous ayez mis en avant cette question à l'appui de votre démission. Peu importe.

Monsieur BEGAUD, il y a un minimum d'honnêteté dans ces débats. Quand vous dites les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 35 % depuis le début du mandat, vous espérez émouvoir qui ? Bien sûr, 2 % par an sur 5 ans ça fait 35 %, 2.5. Donc, effectivement on a peut-être eu des années à 3, des années à 3.5, y compris dans les années où vous étiez responsable aux finances, on n'a jamais fait 20 % dans une année ou 15 % dans une année, on a toujours eu des progressions qui étaient solides, qui étaient sérieuses, qui permettaient d'amener des choses nouvelles. On n'a jamais eu un débordement donc quand on affiche un chiffre de 35 % au bout de 4-5 ans on laisse entendre, on veut faire croire qu'il y a une explosion, en vérité au bout de 5 ans, oui, quand vous augmentez un peu votre budget de 2 à 3% tous les ans, vous arrivez à peu près à ces ordres de grandeur. Vous auriez pu dire aussi que les recettes dans la même période avaient augmenté de 28 ou 30%.

Donc, un peu d'honnêteté, je sais bien qu'on peut manipuler les chiffres dans le sens qu'on veut pour essayer de faire peur aux uns et aux autres, mais la vérité c'est que nous avons maîtrisé nos augmentations en fonctionnement, que nous avons toujours dépensé en effet un peu plus que l'augmentation de nos recettes y compris à l'époque où vous n'étiez pas encore en désaccord avec le budget. Vous n'aviez pas encore démissionné parce que nous avons toujours souhaité mettre à niveau, nos équipements, nos services publics, et répondre au besoin croissant de notre population.

Deuxième élément, vous dites le budget d'investissement est en baisse. Oui, il est en baisse. On a eu au moment de l'entrée dans Tour(s)plus la chance, et encore fallait-il le faire d'entrer dans Tour(s)plus, ce n'était pas dans le

programme de tout le monde. On a eu la chance de récupérer un peu plus d'1 million et demi d'€uros, l'excédent du budget d'assainissement, qui à ce moment-là ont pu être basculés dans le budget d'investissement de la ville et ces 1 million et demi d'€uros nous les avons dépensés et je n'en ai pas honte. Là aussi, c'est le même débat que tout à l'heure, vous auriez voulu quoi ? Que je les mette dans un compte d'épargne ? Et que je les garde jusqu'à la fin des temps ? On avait 1 million et demi d'€uros, on s'en est servi pour construire un city-stade, pour construire un restaurant maternel, pour financer un peu le Centre Social, pour financer des choses qui je l'espère sont utiles aux Ballanais donc bien sûr à un moment donné ce million et demi il est dépensé et le jour où il est dépensé on dit : « Ah bah le budget d'investissement il est en baisse ». Il est en baisse après avoir été longtemps en hausse. Il est en baisse après avoir été dépensé parce que, pour faire des choses utiles aux Ballanais. Donc là encore, expliquez-moi ce qu'il aurait fallu que je fasse de ce million et demi d'€uros. Que je le mette dans une caisse quelque part pour que dans 20 ou 30 ans les gens puissent le dépenser ? On a eu la chance d'avoir cette recette, on l'a utilisé pour répondre à des besoins qui se posaient ici et maintenant parce que quand on est élu on travaille pour les gens ici et maintenant. Et on n'a pas mis de l'argent en l'air, on n'a pas mis les finances de cette Commune dans une situation de surendettement qui était celle qui nous avons connue lorsque nous sommes arrivés. On n'a pas mis les finances de cette Commune dans une situation précaire. Le jour où il faudra faire des ajustements, on les fera mais encore une fois moi je suis fier d'avoir pu, je suis très fier d'avoir pu faire l'intégralité de ce mandat en ayant financé autant d'équipements nouveaux, en ayant diminué le niveau général de la dette de la Commune et en n'ayant pas augmenté les impôts des Ballanais.

Alors après on peut me raconter tout ce qu'on veut, sortir des chiffres, 35 %, budget en baisse la dernière année, la vérité du bilan elle est là et comme dit Madame RAGUIN, si c'est un bilan lourd et bien on discutera, devant les électeurs, de savoir ce qui est le plus lourd. Ce bilan ou les critiques de ce bilan.

J'en viens maintenant à Madame RAGUIN. Sur le désendettement, je l'ai dit, on le poursuit. Les autres années, on le poursuivait à hauteur de 200 000 €uros par an, cette année on le poursuivra à hauteur de 100 000 €uros par an. On aurait pu choisir de ne réemprunter que 800 000 €uros, ça aurait voulu dire 100 000 €uros de travaux en moins. Alors Madame RAGUIN me dit : « Oui, mais ces travaux, notamment la voirie, c'est électoral. » Les gens qui attendent qu'on refasse la chaussée devant chez eux, les gens qui attendent qu'on refasse un trottoir devant chez eux, les gens qui attendent qu'on mette en sécurité les points importants, ce n'est pas leur problème que ce soit électoral ou pas électoral, le problème c'est que ce soit fait. Les autres années, au début du mandat, on a fait beaucoup de petits travaux, puis on a eu quelques opérations unitaires qui ont coûté très cher : la rue de l'Étang, la rue Saint-Exupéry, la rue de l'Hospitalité, etc.

Le choix qu'on fait cette année c'est d'augmenter effectivement notre budget de voirie parce qu'on estime que ça fait 2-3 ans qu'on fait assez de petites opérations qui sont attendues. Alors, vous pouvez dire, c'est électoral, moi je dis c'est simplement qu'on répond à des besoins, les vrais besoins. Quand nous faisons le repas des personnes âgées, vous êtes là, un certain nombre d'entre vous, nous passons au milieu des personnes, nous discutons, nous leur demandons si ça va. Quels sont les problèmes qui nous remontent ? Elles nous parlent de leur voirie. C'est une attente et c'est aussi une réponse à la question des attentes des personnes âgées. Mieux circuler dans la ville, se sentir en sécurité sur les rues, sur les trottoirs, c'est aussi ça répondre à ces attentes. Alors Madame RAGUIN me dit qu'on n'a pas reconduit le poste personnes âgées, donc c'est la raison fondamentale de son abstention. Bien sûr, on n'a pas reconduit le poste personnes âgées, accompagnement des personnes âgées. D'abord ce poste on l'a créé, ensemble, Virginia, on l'a créé parce qu'effectivement on avait fait à un moment donné le pari de dire il y a

des besoins et je ne les nie pas. On avait fait le constat de personnes qui vieillissent, qui sont seules, qui vivent dans un contexte de solitude, de difficulté matérielle, des problèmes d'accessibilité, des problèmes d'isolement dans leur domicile et on va donc créer en Mairie un poste, un référent qui pourra faire le suivi des politiques menées en direction de ces personnes, prendre elle-même en charge un certain nombre de ces besoins. On a créé le poste. Il y a eu un jury de recrutement, on a recruté une personne qui était très motivée, qui quittait même son emploi avec une perte de salaire pour venir occuper celui-là. Tout paraissait au départ bien se présenter. Et puis au bout de quelques mois cette personne est venue nous trouver et nous a dit : « Écoutez, je vais vous dire la vérité, il n'y a pas assez de contenu dans ce poste. » Ce n'est pas que le besoin n'existe pas dans l'absolu mais il n'existe pas suffisamment pour justifier un temps-plein. Il y a une partie de ces besoins qui sont pris en charge par d'autres structures qui existent. Cette personne nous a dit « Moi, je suis à $\frac{3}{4}$ temps, il n'y a aucune perspective, je ne remplis déjà pas mon $\frac{3}{4}$ temps, il n'y a aucune perspective pour moi de passer à temps-plein et de m'installer véritablement dans le dispositif de la Municipalité ». Donc effectivement elle nous a donné sa démission. Moi, je suis pragmatique. À partir du moment où quelqu'un qui est venu avec la motivation et a fait l'expérience de l'intérieur, de la difficulté de construire réellement cette fonction, je n'ai pas souhaité la reconduire au budget 2013 parce que pour toutes les raisons dont on parle ce soir, les ressources publiques sont limitées et que voilà à côté de ça, c'était un vrai arbitrage. Il y a des besoins dans les espaces verts, dans la voirie. Il y a aussi plein de gens qui nous interpellent au quotidien en nous disant : « On n'est pas venu tondre devant chez nous depuis un moment ». Il y a des besoins, des choses qui ne sont pas satisfaites. Donc je préfère cette année plutôt que de recréer un poste dont la titulaire précédente me dit : « Je n'ai pas assez de contenu dans ce poste ». Je préfère basculer ces moyens vers la création de postes vers les services techniques qui serviront à faire davantage de travaux en régie ou à répondre davantage à des besoins d'entretien des espaces verts, c'est un choix pragmatique, ce n'est pas un choix idéologique et ce n'est pas du tout un choix qui méprise la population des personnes âgées puisqu'on avait créé ce poste et puis par ailleurs on fait beaucoup de choses pour cette population. Les 45 000 €uros d'informatique c'est la modernisation de notre patrimoine, de nos services, le parc informatique ça fait partie du patrimoine d'une Commune. Le jour où le serveur ici tombe en panne ça a beaucoup de conséquences sur les services qu'on peut rendre au quotidien aux Ballanais. Et donc, à un moment donné, nos services, en accord avec l'adjoint qui est en charge de ces questions, William MONTROYA, nous ont dit : « Cette année, c'est risqué de ne pas faire un certain nombre de travaux d'investissement qui ont trop tardé à être faits en matière de renouvellement des systèmes informatiques. » On peut choisir de s'abstenir pour cette raison mais c'est simplement une analyse de la modernisation nécessaire. Ce n'est pas une politique de luxe, on n'offre pas un ordinateur par adjoint, ce n'est pas une politique de dépense exagérée. C'est la mise à niveau du gros système qui sert à rendre des services quotidiens à notre population.

Quant à la ZAC de la gare, j'en profite puisque ça fait partie aussi semble-t-il des motivations d'abstention de Madame RAGUIN et de Monsieur KOENIG, nous avons en effet, au moment de la préparation budgétaire mis 65 000 €uros. C'était les crédits qui correspondent à la somme qu'il faudrait acquitter si nous lançons la ZAC, c'est-à-dire la rédaction du cahier des charges et toute la procédure, comme vous le savez, qui est une procédure assez lourde de construction du cahier des charges, etc. Il se trouve que depuis la fin, la toute fin de la semaine dernière, nous savons après avoir discuté longuement de ces sujets avec nos collègues de Tour(s)plus que nous ne serons pas en mesure de lancer la ZAC de la gare en 2013. Je laisserai peut-être la parole là-dessus à Madame BOUDESSEUL qui va présider un

comité de pilotage sur le sujet. Une autre stratégie va être mise en place pour travailler ce quartier qui ne passera pas forcément par la création d'une ZAC, qui sera orientée autour de la problématique de la gare intermodale avec des apports financiers, des aides possibles de la part de la communauté de l'agglomération donc nous n'aurons pas besoin de dépenser ces 63 000 €uros dans le budget 2013, ce qui fait que la somme correspondante sera certainement réaffectée à d'autres besoins. Je crois que là-dessus Madame BOUDESSEUL pourra aussi donner quelques précisions de même que sur le caractère indécent des 2 000 €uros consacrés à l'anniversaire de « Dédé le Hérisson ».

Pascale BOUDESSEUL : Je ne pensais pas parler du comité de pilotage.

Brigitte RIBETTE (en s'adressant au Maire) : Moi, j'avais juste une réflexion parce que là on est tous en train d'assister, vous vous dites pragmatique mais je trouve que vous êtes aussi beaucoup sarcastique parce que les pics ça y va, et ça y va méchamment. Moi, ce n'est pas ce que j'attends d'un Conseil Municipal. Honnêtement, je suis un peu scotchée.

Laurent BAUMEL : Si vous voulez.

Brigitte RIBETTE : Ah bah oui, vous demandez à ce qu'on justifie continuellement mais après vous attaquez quand les gens justifient. Mais enfin ça vaut dire quoi ça ? On est en Conseil ou on est en plein règlement de guerre là ? Ça va bien.

Laurent BAUMEL : Madame BOUDESSEUL.

Pascale BOUDESSEUL : Alors un sujet qui devrait trouver le consensus. Je ne pensais pas en parler ce soir, mais je pense que puisque ça a été levé je vais en parler. Nous avons le projet de gare dont vient de parler Monsieur le Maire, et en fait en discutant avec Tour(s)plus et au niveau des leviers financiers, des niveaux de...

Bruits.

Pascale BOUDESSEUL : On ne parle pas polémique.

Laurent BAUMEL : Je vous invite à vous calmer Madame RIBETTE

Bruits.

Laurent BAUMEL : Je vous invite à vous calmer.

Pascale BOUDESSEUL : Elle ne vous entend pas. Donc, en fait, je vais faire très très court mais au niveau des cofinancements régionaux, voire même européens, on sait que la clé du transport collectif est extrêmement prisée. Donc en fait il serait possible que nous ayons un sacré coup de main au niveau de la gare intermodale et des voiries qui permettent d'arriver à cette gare et peut-être même de communautariser cette voirie et cela nous permettrait, puisqu'on aurait ce gros équipement structurant, d'envisager dans un deuxième temps le projet éventuellement de ZAC lié à l'habitat.

Donc, c'est une très bonne nouvelle puisque le comité de pilotage se réunira dans les semaines qui viennent et que on a un accueil assez fort de Tour(s)plus puisque ça serait la première gare intermodale dans l'agglomération et on pourrait même envisager du « tram-train ». On pourra être prototype dans cette démarche. En tout cas, sur les pistes et que on a aussi la région Centre qui cherchait un cas et qui hésitait entre une autre gare qui n'est pas dans l'agglomération et nous. On pourrait avoir ce projet qui là est intéressant pour tous les Ballanais en dehors de toutes piques et polémiques. Je pense que ce serait un avantage.

Par contre, là je serai peut-être un peu moins consensuelle mais les 63 000 €uros que nous ne dépenserons pas cette année puisqu'il n'y aura pas

les études et la constitution du dossier de la ZAC, on aurait pu décider de ne pas les conserver en budget d'investissement. Et là, en fait, on est très prudents puisque je vais revenir sur le Village-vacances. Nous n'avons toujours pas eu la propriété et on n'est pas pressé de l'avoir car c'est à peu près le montant de la sécurisation du site, voire même un peu plus, donc on a décidé de ne pas bouger du tout les lignes même si, je dirais, elles sont arrivées très tardivement. Mais en gros ce qu'on ne fera pas sur la ZAC de la gare on le fera pour protéger les Ballanais d'un site qui est extrêmement dangereux et dont nous nous serions bien passés. Donc les 63 000 €uros serviront à quelque chose même si ce n'est pas agréable d'utiliser l'argent du contribuable sur ce genre d'opération.

Laurent BAUMEL : Bien. Tu voulais reprendre la parole ?

Virginia RAGUIN : Non, mais je voulais juste apporter une précision par rapport au poste donc pour les personnes âgées. Cette personne elle est partie et elle a eu plusieurs raisons à cela, elle n'a pas été encouragée à rester puisque elle est partie en congé 3 jours et quand elle est revenue on lui a appris que Monsieur BOURDAIS, donc le DGS, venait de partir donc elle s'est trouvée un petit peu en porte-à-faux, elle n'avait plus du tout confiance en ce poste.

Laurent BAUMEL : D'accord, c'est une interprétation. Monsieur BEGAUD, vous avez encore quelque chose à ajouter ?

Alain BEGAUD : Ah oui, moi Monsieur le Maire il va falloir que vous m'expliquiez parce que ça fait 10 minutes que je fais le calcul dans tous les sens et je n'arrive pas au même résultat que vous, parce que on peut être sarcastique nous aussi si on en a envie. Vous me dites qu'avec 2 % d'augmentation de dépenses de fonctionnement par an, au bout de 5 ans on arrive à 35 %. Alors avec l'effet « boule de neige » parce qu'évidemment les 2 % s'appliquent d'une année sur la base + 2 % de l'année précédente, mais même en calculant et en arrondissant toujours au-dessus, je n'arrive pas à 35 %.

Laurent BAUMEL : Voilà, alors.

Alain BEGAUD : Donc.

Laurent BAUMEL : Expliquez-moi comment elles ont augmenté de 35 % ?

Alain BEGAUD : Ah non, ça ce n'est pas à moi de l'expliquer, c'est à vous Monsieur le Maire

Laurent BAUMEL : Donnez-moi les augmentations annuelles qui ont été supérieures à 10 %. Est-ce qu'il y en a une seule ?

Alain BEGAUD : Mais Monsieur le Maire moi je vous parle sur l'historique depuis le début du mandat, environ 35%.

Laurent BAUMEL : Donc, dans les années où vous étiez adjoint aux finances on a toujours fait moins de 1 % j'imagine et dans les années où vous avez cessé de l'être on a fait 15 ou 20, c'est ça votre thèse ?

Alain BEGAUD : Pas du tout. Je vous dis que le bilan c'est ça.

Laurent BAUMEL : Tout ça n'est pas sérieux.

Alain BEGAUD : Il ne faut pas non plus répondre à côté en me disant que c'est à cause de l'effet « boule neige ».

Laurent BAUMEL : Tout ça n'est pas sérieux.

Alain BEGAUD : Faut aussi avoir des arguments qui tiennent la route Monsieur le Maire. Mais là, vos arguments ne tiennent pas la route, voilà.

Laurent BAUMEL : Je pense que ce débat a assez duré. Comme tous les ans c'est un grand moment de joie collective.

Laurent BAUMEL : Madame NOWAK, une déclaration ?

Nadine NOWAK : On va continuer la joie collective, n'est-ce pas. Effectivement, c'est facile d'être sarcastique, surtout on s'oblige à avoir toujours la parole en dernier lieu, c'est plus commode.

Laurent BAUMEL : Ça, excusez-moi mais c'est un privilège du Maire...

Nadine NOWAK : Ouj, oui.

Laurent BAUMEL : À BALLAN-MIRÉ comme ailleurs, donc je veux bien que vous réécriviez les uns comme les autres le Règlement Intérieur mais il y a quand même des limites. Je suis plutôt cool, je redonne la parole systématiquement quand vous me la demandez y compris après avoir conclu. Madame RAGUIN vient de me la redemander, je lui ai redonnée. Monsieur BEGAUD, qui a envie d'avoir le dernier mot, je lui redonne systématiquement. Donc, ne venez pas après me reprocher en tant que Maire de vous redonner la parole, il y a quand même des limites. Je n'ai jamais vu dans aucune Collectivité, que le Président de séance ne conclut pas le débat, ça c'est quand me b.a.-ba du fonctionnement d'une institution.

Bruits.

Laurent BAUMEL : Vous auriez pu prendre la parole plus tôt, vous me la redemandez alors même que vos différents collègues sont déjà intervenus plein de fois, alors même que je pensais avoir conclu ce débat. Vous me la redemandez, je vais vous la redonner mais je m'accorderai le droit de vous répondre et si Monsieur FORTIN ou un autre estime nécessaire de répondre à ma réponse, je répondrai à sa réponse.

Nadine NOWAK : Mais c'est absolument pas ce que je vous reproche. C'est le fait de pouvoir terminer sur une note sarcastique et moqueuse que vous utilisez effectivement fort souvent.

Laurent BAUMEL : Un privilège du président de séance, je suis désolé. Ici comme ailleurs. Voilà.

Nadine NOWAK : Être sarcastique, ce n'est pas une obligation non plus. Bien. Moi, je voulais simplement revenir sur un petit point que Madame BOUDESSEUL a abordé tout à l'heure sur les différents équipements du centre et sur le fait de permettre d'aller d'un endroit à l'autre de façon sécurisée, ça on est pleinement d'accord. Je ne serai pas intervenue s'il n'y avait pas eu là aussi une petite pic à la fin en disant que les équipements du centre c'était une chose, et que ce n'était pas comme la Haye qui était loin. Mais, je fais remarquer que tous les équipements du centre c'est quand même quelque chose qu'on a fait, pour lequel on a tenu que ce soit les gymnases, que ce soit les écoles, que ce soit le collège, que ce soit la maison de retraite, et souvent en désaccord avec l'opposition d'alors qui aurait voulu excentrer ces choses-là et que la seule structure importante mais de par la surface, entre autres, le stade de foot a été fait un petit peu à l'extérieur, c'est la Haye. Le reste, on a toujours eu le souhait que les Ballanais puissent aller facilement d'un endroit à l'autre et tout a toujours été centralisé. C'est la remarque que je voulais faire.

Pascale BOUDESSEUL : Je vais me permettre de répondre directement. Je pense qu'on est dans un emballement. Il n'y avait pas de critique à ce niveau-là. C'est qu'on a un emplacement qui est situé hors du centre-ville, on voit que sur la voirie, sur la sécurisation, sur tout ça devient très très compliqué. Bon, et là on le paye un peu. Par exemple, on n'est pas obligatoirement très satisfait de la sécurisation pour les vélos, on bloque sur des points où on ne trouve pas les solutions. Donc, maintenant de dire, le Centre Social on pourrait le mettre ailleurs. Je me dis oui mais la logique du centre-ville c'est quand même simple pour tout le monde. Après, alors il y a certainement d'autres emplacements en centre-ville, je ne juge pas ça mais là je tire les enseignements en terme de sécurité sur le centre-ville pour tous. C'est que je pense. On ne trouvera pas la solution pour sécuriser pour les piétons et les cyclos sur cette accession à la Haye. Et pourtant on cherche, mais je pense qu'il faut se faire une raison. On n'y arrivera pas. Donc il n'y a pas obligatoirement de note sarcastique quand on s'exprime.

Laurent BAUMEL : Bon, maintenant je vais juste conclure en vous proposant de passer au vote. Monsieur BEGAUD, dans vos 35 %, votre norme elle est

par rapport à quelle période ? Vous dites ça a augmenté sur l'ensemble du mandat ?

Alain BEGAUD : Par rapport au début du mandat oui.

Laurent BAUMEL : Alors oui, est-ce que les 300 000 €uros de contribution qu'on verse au SIGEC vous les comptez ?

Alain BEGAUD : Oui, je parle du budget de fonctionnement tout à fait.

Laurent BAUMEL : D'accord, Monsieur BEGAUD, tout s'explique. Tout s'explique. Vous comptez dans les dépenses de fonctionnement. Évidemment que le budget a changé de taille au moment où nous sommes entrés dans Tour(s)plus. Il a changé structurellement de taille puisque nous avons engrangé un volume important de recettes nouvelles et que nous les sortons en dépenses pour la contribution du SIGEC. Donc, si vous ne prenez que les dépenses de fonctionnement, évidemment par rapport à 2008 où nous étions dans la Confluence et nous n'avions pas de contribution pour le fonctionnement de la Confluence puisque tout était perçu directement sur la taxe professionnelle au niveau des entreprises notre budget a changé de taille mais des deux côtés en recettes et en dépenses donc c'est ça la clé de l'explication. Je pense que nos recettes ont également augmentées entre 2008 et aujourd'hui d'un ordre de grandeur proche de 35 %. Voilà, la réponse me paraît effectivement plus juste que celle que je vous ai donnée tout à l'heure mais néanmoins il y a une explication comptable qui est quand même très différente de l'insinuation qui est à la vôtre sur laquelle nous aurions laissé déraper les dépenses de fonctionnement année après année. Je ne vois pas comment avec les progressions de 2 à 3 % chaque année, nous pourrions arriver à 35 % sur 4-5 ans. Donc, je pensais à un effet de taille qui est lié à l'incorporation de la dotation supplémentaire de Tour(s)plus en recettes et de la contribution au SIGEC chaque année en dépenses, plus le fait aussi j'imagine que vous comptabilisez les dépenses imprévues à juste titre, dans les dépenses de fonctionnement. Non, vous ne le faites pas ?

Alain BEGAUD : Dépenses réelles.

Laurent BAUMEL : Dépenses réelles. Très bien.

Alain BEGAUD : Et juste 300 000 €uros sur 8 millions, ça fait un peu moins de 3.5 %, 300 000 €uros sur 8 millions ça fait un petit peu moins de 3.5 %.

Laurent BAUMEL : Bon alors je n'arrive pas à voir comment vous arrivez à 35 %, vraiment.

Alain BEGAUD : Bah, écoutez, je vais reprendre l'historique et puis je vous l'enverrai.

Bruits

Laurent BAUMEL : Les dépenses imprévues, c'est les dépenses réelles Monsieur BEGAUD ? Mais je ne laisserai pas filer cette histoire de 35 %. Ça me paraît totalement aberrant. Donc je voudrais comprendre comment Monsieur BEGAUD arrive à 35 %. Excusez-moi de m'obstiner un petit peu. Puisque Monsieur BEGAUD donne des leçons j'aimerais qu'il nous explique comment il arrive à 35 %. Vous comptez les dépenses imprévues dans les dépenses réelles. C'est les dépenses réelles en vérité ?

Didier FORTIN : En attendant que Monsieur BEGAUD cherche, on n'a jamais parlé aussi des recettes exceptionnelles que vous avez eues depuis 2008. Entre les terrains que vous avez vendus au niveau du SDISS, bon l'OPAC, on vient d'en parler, entre la grange que vous avez vendue, entre la reprise du terrain de Simply, entre...

Laurent BAUMEL : Vous parlez de quoi sur l'OPAC ?

Didier FORTIN : Les ventes au niveau du patrimoine en recettes exceptionnelles que vous avez eues.

Laurent BAUMEL : On a vendu quoi à l'OPAC ?

Didier FORTIN : Non, vous avez récupéré l'opération financière des bénéfices de 757 000 €uros. Vous avez récupéré pour 300 000 €uros du terrain de

Simply, vous avez récupéré les terrains du SDISS, vous avez récupéré la vente de la grange à Jacques Prévert, vous avez récupéré l'appartement de la poste. C'est bien des recettes exceptionnelles, que vous avez repris, on en parle pas de ceux-là, pour plus d'un million d'€uros.

Bruits.

Laurent BAUMEL : Ça, c'est des recettes d'investissement qui ont été engrangées au début du mandat et qui ont permis avant que nous entrions dans Tour(s)plus de ne pas être en situation de surendettement critique mais il fallait bien les utiliser pour rembourser de la dette. Elles ne sont pas parties dans des investissements, elles sont parties pour rembourser la dette dont on avait hérité à l'époque.

Bruits.

Laurent BAUMEL : Non, mais 1.5, c'est la première somme dans l'histoire de ce mandat, budgétairement, c'est la première somme qui a pu être affectée à autre chose qu'au remboursement de la dette. Tout le reste, ça partait d'abord pour couvrir le million d'emprunt, parce que je vous rappelle que le million d'emprunt, avec rien dans la section de fonctionnement, parce que la situation qui nous est reprochée aujourd'hui d'équilibre de la section de fonctionnement, on l'avait déjà en 2008 puisque l'ajustement fiscal n'avait pas eu lieu. Donc, on n'avait rien qui venait de la section de fonctionnement, très peu de choses et on n'avait pas de taxes de local d'équipement, pas du FCTA., on n'arrivait pas à couvrir un million d'emprunt. Donc dans les premières années si nous n'avions pas eu ces quelques recettes de patrimoine ici ou là, nous aurions bien été incapables d'honorer nos dettes.

Donc voilà, je vous rappelle quand même qu'en 2008, vous avez fait un budget primitif qui sous-estimait volontairement la moitié des dépenses de personnel, et quand je suis arrivé j'ai dû faire une décision modificative qui réinscrivait les dépenses de personnel.

Donc, on n'était pas dans une situation très facile et nous on a eu à gérer cette difficulté. Je vous rappelle qu'en juin 2008, j'ai été convoqué à la Préfecture avec la directrice financière parce qu'on était mis sous alerte. En juin 2008. Donc, moi je pense qu'on a plutôt redressé les finances de cette Commune.

Didier FORTIN : La Cour des Comptes n'a pas fait de remarques non plus.

Laurent BAUMEL : La Cour des Comptes a clairement indiqué dans son rapport, enfin la Chambre des Comptes, ne soyons pas immodestes quand même, la Cour des Comptes ne s'est pas trop intéressée pour le moment à BALLAN-MIRÉ. Mais la chambre régionale des comptes a fait remarquer dans son rapport que la situation financière s'était redressée suite à l'entrée dans Tour(s)plus, le verbatim est tout à fait clair.

Bruits.

Laurent BAUMEL : Tout à fait clair, si, si. On le produira dans nos documents. Très bien, bon allez on passe au vote. Ce débat a été riche et intense. Alors... On passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue :

- Section de fonctionnement (18 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions)
- Section d'investissement (18 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions)

III - Budget primitif 2013 – Service Eau

Pascale BOUDESSEUL : Alors le budget de l'eau, budget annexe. Donc, nous sommes sur un budget primitif qui s'élève à 445 100 €uros répartis pour 200 100 €uros en budget d'investissement et 245 000 €uros en section

d'exploitation. Donc, concernant la section d'exploitation pour la partie dépense, nous avons les charges à caractère général à hauteur de 31 200 €uros et avec une ligne sur laquelle je vais m'arrêter un petit peu qui est l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la procédure de délégation du service public de l'eau potable. On a déjà eu plusieurs Conseils Municipaux où on en a parlé mais on sait que cette année, on est dans une période d'avenant par rapport à cette DSP et que nous travaillions de pied ferme sur le renouvellement de cette DSP pour 2014. Nous avons des frais d'études et de recherche, l'entretien et la réparation sur des biens immobiliers et la maintenance du logiciel comptable. En deuxième grande catégorie de dépenses, nous avons les charges de personnel à hauteur de 46 000 €uros. Donc, là il s'agit du personnel mis à disposition pour la gestion et le fonctionnement du service. En autre charge de gestion courante, nous sommes sur des petites sommes mais on les indique : 500 €uros et c'est une redevance que la Commune verse à la SNCF puisque nous avons un droit. Ça correspond à un droit de passage sur leur domaine, donc voilà. Ensuite, il y a les charges financières à hauteur de 3400 €uros et ce sont les intérêts d'emprunt pour 2013 donc 3500 €uros et les intérêts courus non échus sont de moins 100 €uros. Charge exceptionnelle qui est toujours dans la solidarité dont je parlais tout à l'heure, c'est 10 000 €uros, et ça comprend une contribution versée au CCAS et une provision pour annulation de titre sur exercice antérieur. L'autofinancement, lui, s'élève à 153 900 €uros avec un virement à la section d'investissement qui est de 78 200 €uros et les dotations aux amortissements qui eux s'élèvent à 75 700 €uros. Concernant les recettes maintenant, il s'agit principalement des ventes des services du domaine. En fait, c'est la vente d'eau potable et nous avons donc une recette de 231 000 €uros et les opérations de transferts entre sections à hauteur de 14 000 €uros. Donc, voilà pour la partie section d'exploitation.

Concernant la section d'investissement, nous avons tout d'abord les dépenses, avec les dépenses d'équipement à hauteur de 141 000 €uros et il s'agit d'une enveloppe pour la programmation 2013 et soit 5 000 €uros pour la maîtrise d'œuvre et 136 000 €uros pour les travaux qui avaient été présentés d'ailleurs au Conseil Municipal où nous avons abordés l'eau. Les dépenses financières sont de 22 000 €uros, l'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 96 998,55 €uros et le remboursement au capital 21 998,55 €uros pour 2013. On retrouve les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 14 000 €uros et les opérations patrimoniales à hauteur de 23 100 €uros et il s'agit de la récupération de TVA. Concernant maintenant les recettes, les recettes financières à hauteur de 23 100 €uros c'est la fameuse récupération de TVA, l'autofinancement que nous avons cité tout à l'heure en section d'exploitation est de 153 900 €uros avec la section de fonctionnement qui se voit virer 72 200 €uros et les dotations aux amortissements de 75 700 €uros, les opérations patrimoniales à hauteur de 23 100 €uros on les retrouve aussi et donc il s'agit de la contrepartie de l'inscription qui figure en dépenses d'investissement d'opération patrimoniale. Je vous propose qu'on passe au vote mais il faudra que je puisse vous parler après du comité eau, dont on avait parlé au dernier Conseil Municipal, ça me semble être le bon endroit.

Laurent BAUMEL : Oui. Alors, on présente peut-être le budget Carrefour en Touraine avant de passer au vote ? Non ? Peut-être, on passe un moment sur l'eau d'abord. Vous avez des questions sur le budget de l'eau ? Non ?

Pascale BOUDESSEUL : En fait, je voulais simplement faire suite, si on fait Carrefour en Touraine après. Les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont on parle dans le budget concernent vraiment la technicité de la DSP et on avait vu ensemble que là on part sur 1 an et qu'on étudie le post 2014. Mais je vous rappelle qu'on avait décidé d'initier sur BALLAN-MIRÉ une démarche de gestion de l'eau au niveau de l'agglomération. Donc, nous avons eu le

25 janvier une réunion avec des représentants de 5 Communes de l'agglomération dont SAINT-PIERRE-DES-CORPS, LA RICHE, SAVONNIERES, TOURS et CHAMBRAY et la matinée. Cette réunion a été très intéressante puisqu'on s'est rendu compte qu'on avait des enjeux différents mais des préoccupations communes et il semble que nous ayons trouvé une approche intercommunale pour la gestion du Cénomaniens qui pose un problème pas uniquement dans l'agglomération. C'est-à-dire qu'on a toute une partie du département qui est concerné et qu'on a un vrai enjeu qui nous permettrait peut-être de travailler dans l'intercommunalité. On n'a pas encore cité laquelle mais qui permettrait c'est la sécurisation, c'est-à-dire que quand à un endroit qui est un gros producteur, en tout cas qui peut aller chercher l'eau en grande quantité se trouvait polluée ou en tout cas en situation de pas produire, on sait qu'on est obligé d'avoir des verrous de sécurité dont le Cénomaniens peut malgré tout être un verrou. Donc, on a créé un comité de travail entre nous au niveau de l'agglomération mais on avait promis d'avoir cette réflexion à BALLAN-MIRÉ et je crois que toutes les Communes vont l'avoir, en tout cas dans leur Conseil Municipal et donc la première réunion comité eau ballanaises ouverte à tous les membres du Conseil Municipal que ça intéresse aura lieu le 6 mars 2013 à la Mairie, mais une invitation vous sera envoyée.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour en section d'investissement et 28 Pour en section d'exploitation).

IV - Budget primitif 2013 Lotissement n° 1 – Carrefour en Touraine

Pascale BOUDESSEUL : Alors, le budget Carrefour en Touraine lié au développement économique puisque ça accueille les entreprises sur notre Commune. Ce budget pour 2013 s'élève à 321 500 Euros réparti comme suit sur la section d'investissement 137 500 Euros et pour la section de fonctionnement 184 000 Euros. En premier lieu, pour la section de fonctionnement, nous avons dans un premier temps les dépenses. Donc là, il s'agit de finir des travaux qui concernent l'accès aux parcelles qui n'étaient pas finis et la maîtrise d'œuvre et les branchements eaux potables et eaux usées et concernant 2013 le budget est estimé à 122 500 Euros. Nous avons ensuite les intérêts bancaires liés à l'emprunt dans l'hypothèse où l'intégralité de l'emprunt serait tiré sur l'année 2013 à hauteur de 15 000 Euros et les opérations d'ordre qui comprennent donc le transfert des frais financiers en frais accessoires par le biais des transferts de charge pour 15 000 Euros et les opérations de variations de stock permettant les recettes réelles de fonctionnement en section d'investissement afin de diminuer la valeur du stock de terrain et on est à plus 31 500 Euros. La partie recette de cette section de fonctionnement, donc là il s'agit du solde de la subvention du Conseil Général et nous avons vu ça lors du dernier Conseil Municipal, nous avons préféré retarder la délibération sinon nous n'aurions eu qu'une partie de la subvention. Donc là, on arrive à tirer la totalité et il reste aujourd'hui 3 terrains invendus sur une zone qui est quand même assez large, on peut se satisfaire et il y a les lots A, B et S. Si je vous dis ça, ce n'est pas pour faire technique mais A, B si vous allez sur place, vous vous rappelez que c'est les lots en entrée de zones qui sont les lots vitrine et qui seront on sait, compliqués à vendre, donc on reste motivé sur ça mais c'est un peu difficile. Ces trois terrains correspondent à une surface de 36 368 m² et un total de 545 520 Euros. On retrouve nos opérations d'ordre donc à hauteur de 15 000 Euros pour la contrepartie des frais financiers transférés en frais accessoires et de 137 500 Euros pour les opérations de variation de stock que j'ai citées tout à l'heure. Sur la partie de section d'investissement, donc on retrouve les opérations d'ordre relatives aux stocks de terrains et les inscriptions liées à l'emprunt. L'emprunt contracté en décembre 2012 de 500 000 Euros auprès du Crédit Agricole sera remboursé en totalité au

maximum en décembre 2014 et dans le cas, et je le dis volontairement, où une vente de terrain interviendrait au cours de l'année 2013, alors on pourrait prendre une décision modificative pour ne pas tirer la totalité et il semble qu'on pourrait vendre au cours du premier semestre le lot S puisque on signe une promesse de vente la semaine prochaine. Donc voilà, ça tombe pas obligatoirement pile-poil dans les délais, on aurait préféré l'avoir avant mais en tout cas on arriverait encore à vendre il ne nous resterait plus que les lots vitrine. L'emprunt inscrit en recettes donc pour 106 000 €uros ne sert qu'à un équilibre de la section et cette inscription budgétaire sera annulée au budget supplémentaire avec la reprise d'excédent d'investissement de 2012 dès que nous l'aurons. Donc voilà sur Carrefour En Touraine, la bonne nouvelle et que lors du dernier Conseil municipal, nous sortions d'une signature d'un compromis de vente et que nous en avons un la semaine prochaine.

Pascale BOUDESSEUL : Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : J'ai juste une petite question. Est-ce qu'il n'est pas à craindre, si on garde les deux autres terrains sur les bras pendant un moment, que ça finisse par coûter un petit peu à la Commune quoi. Bon. Peut-être pas des sommes énormes mais à force les charges financières liées à l'emprunt pour couvrir le montant des terrains, etc. Ca s'ajoute. Est-ce que on a ce risque là sur l'avenir, sur les 2-3 ans qui viennent ? Où est-ce qu'il n'existe pas ?

Pascale BOUDESSEUL : Alors, s'il existe un risque ce n'est pas celui que vous citez parce qu'en termes de volume financier ça ne représenterait pas grand-chose. Mais rappelez-vous, je crois que c'est à un Conseil Municipal de 2011, on avait bien signalé que il pourrait y avoir un lotissement de, à Carrefour En Touraine, voire plus, qui serait « communautarisable », donc avec les charges qui vont avec, quand nous aurions vendu la totalité des lots.

Donc, il faudrait qu'on les vende ou alors qu'on leur donne une autre destination mais je pense que la question se posera parce que c'est une charge importante. On a voté le budget tout à l'heure, le budget primitif mais l'entretien des zones d'activités à notre charge ça pèse lourd. Donc quand on a la chance de pouvoir les communautariser on baisse un peu. Donc, je souhaite qu'on les vende ou alors qu'on change leur destination.

Didier FORTIN : Peut-être simplement, on aurait pu céder dans la mesure où Tour(s)plus en avait la compétence, on aurait pu céder au départ.

Pascale BOUDESSEUL : Non, eux ont été plus, enfin je pense, malins sur ça en disant : « Vous avez commencé, vous finissez ». Voilà.

Didier FORTIN : On aurait pu aussi dans la mesure où la compétence était à Tour(s)plus, on aurait pu céder.

Pascale BOUDESSEUL : Non, en fait ce n'était pas possible dans la réglementation puisque ils ne pouvaient financer. Ils ne peuvent communautariser que de nouveaux lotissements, de nouvelles zones. Sinon, on s'en serait fait toute joie, on l'aurait donné rien que pour les charges d'entretien. En même temps, on a principalement des entreprises ballanaises de petites tailles qui se sont implantées sur de plus gros lots donc en termes d'emplois et d'images que ce soit des entreprises locales ou ballanaises me va bien.

Laurent BAUMEL : Voilà. Tour(s)plus en principe ne communautarise pas des zones déjà finies ou commencées. Bien, on va passer au vote s'il n'y a pas d'autres questions.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour et section de fonctionnement et 28 Pour en section d'investissement).

V - Vote des taux des impositions directes 2013

Laurent BAUMEL : Donc, je n'y reviens pas puisqu'on en a parlé. Stabilité des taxes locales, taxes d'habitation 18,06 %, taxes foncières bâti 23,95 %, taxes foncières non bâti 43,08 %.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (21 Pour – 7 abstentions).

VI - Subvention 2013 au Centre Communal d'Action Sociale

Christian LABES : Cette subvention a été augmentée cette année de 22 000 €uros parce que nous avons bien sûr constaté une augmentation significative de gens dans les difficultés. Le CCAS subventionne de petites subventions ponctuelles. Les subventions humanitaires ou sociales sont de plus en plus nombreuses. Nous avons à faire face à des dépenses en hausse sur les chèques alimentaires. Elles ont pratiquement doublées depuis 2008. Les aides en délibération sont également de plus en plus élevées. Et bien sûr, la mesure importante prise c'est le chèque-énergie. Le chèque-énergie, donc, c'est en fait un de 100 €uros que les personnes qui sont éligibles à ce dispositif fourniront directement à leur fournisseur d'énergie et la cible c'est bien sûr les locataires du patrimoine social avec des revenus que le CCAS a fixés, en espèces c'est 800 €uros pour une personne seule, 1 000 €uros pour une famille de plusieurs personnes. Nos cibles c'est bien sûr le parc vieillissant, le parc social vieillissant de BALLAN-MIRÉ où les dépenses d'énergie de nos concitoyens sont incompatibles avec leur budget.

J'en profite aussi pour dire que une de nos préoccupations c'est également les personnes âgées, donc on s'en est parfaitement occupé aussi. On sait très bien que leurs maisons sont mal isolées et souvent ce dispositif est fait également pour elles.

Alors sur ces 20 000 €uros, il n'y a pas que les chèques-énergie, il y aura aussi d'autres aides qui seront débattues en aide sociale liées à l'énergie pour des gens qui dépasseraient malheureusement, qui seraient victimes de l'effet de seuil, qui aurait un revenu à 810 €uros. Donc là, à ce moment-là on pourrait rebasculer ces délibérations sur l'aide sociale. C'est ce qui justifie pleinement l'augmentation du budget du CCAS, c'est malheureusement de plus en plus sollicité. Merci.

Laurent BAUMEL : Merci beaucoup. Avez-vous des remarques ou des questions sur ce sujet ? Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Oui. j'ai déjà demandé par le passé s'il était possible qu'une fois par an, il nous soit présenté un petit bilan de l'action du CCAS où alors Monsieur LABES m'avait répondu une fois à ma demande que c'était trop tôt parce qu'ils ne s'étaient pas encore réunis, une autre fois que c'était trop tard. Est-ce que ce sera possible une fois au moins dans l'année qu'on nous présente un petit bilan de ce qui est, pas nominatif évidemment, mais qu'on voit justement comment se ventilent les différentes sommes et où est-ce qu'il y a le plus de besoin ?

Christian LABES : Effectivement vous avez raison, vous me l'avez déjà demandé plusieurs fois. Alors effectivement, je ne vais pas faire le bilan ce soir. Je n'ai pas tous les chiffres en tête d'une part je le reconnais, deuxièmement les orientations budgétaires vont être débattues le 21 et le budget primitif sera débattu au CCAS, au conseil d'administration suivant. Pour autant, alors si vous y tenez vraiment, on fera inscrire un exposé rapide des actions du CCAS devant le Conseil Municipal. Ceci dit et là je parle sous le contrôle de Mesdames NOWAK, TRANCHET, RAGUIN, l'argent du CCAS, soyez rassurés n'est pas gaspillé. Chaque délibération fait l'objet de débat, on pèse le pour et le contre et on prend la décision que nous estimons juste et 9 fois

sur 10, pour pas dire 10 fois sur 10, elles sont prises à l'unanimité, avec pouvoir politique. Mais s'il le faut, on fera un exposé devant tout le Conseil Municipal mais le conseil d'administration est composé de conseillers municipaux.

Voix : C'est l'Assemblée générale qui...

Christian LABES : Non, ce n'est pas l'Assemblée générale qui a. Les orientations budgétaires seront débattues le 21. Le budget primitif sera débattu le conseil d'administration suivant. Ensuite, une fois que les conseillers auront voté ce budget, à ce moment-là, oui, effectivement on pourra inscrire, si Monsieur le Maire en est d'accord, à l'ordre du jour du Conseil Municipal, un compte-rendu sur les activités du CCAS.

Laurent BAUMEL : Si ça peut faire plaisir à Monsieur BEGAUD, Monsieur le Maire est d'accord par avance. (Rires) Voilà.

Nadine NOWAK : Puisque Monsieur LABES m'a nommée, je souscris à ce qu'il a dit mais je trouve qu'il serait intéressant effectivement pour l'ensemble du Conseil Municipal d'avoir un compte-rendu d'activités. Bon, il ne s'agit pas d'être nominatif mais justement pour voir un petit peu l'ensemble des activités et puis là où il y a le plus de besoin, je pense que ça intéresse tout le monde.

Laurent BAUMEL : Bien.

Alain BEGAUD : Monsieur le Maire est trop bon, mais en ce qui concerne Monsieur LABES, il ne faut pas non plus détourner mes propos. Je n'ai jamais dit qu'on détournait de l'argent, je n'ai même pas fait une seule allusion à ça.

Je me demande juste de savoir à quoi ça sert et où est-ce qu'il y a le plus de besoin et là je rejoins Madame NOWAK sur ce sujet. Voilà, c'est quand même intéressant de savoir. Ce n'est pas une volonté de contrôler, surtout je vous ai dit surtout pas nominatif, c'est à titre d'information.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour).

VII - Subventions 2013 aux associations

Laurent BAUMEL : Vous avez le tableau. Donc, Didier KOENIG n'étant pas là ce soir, je vais donner le cadre général et puis chaque adjoint, responsable de délégation, pourra attirer l'attention sur le budget des associations qui concerne sa délégation.

Vous savez donc qu'en début de mandat on avait doublé le budget de soutien aux associations. Depuis, on a essayé de stabiliser à peu près ce budget qui comporte donc plusieurs composantes. Un budget de fonctionnement avec une répartition association, par association. Je donnerai peut-être la parole à Monsieur PEINEAU sur ce budget qui est donc voté ce soir puisque la subvention à une association est une décision individuelle qui doit être prise par le Conseil Municipal et puis une enveloppe de réserve qui sert à financer ce qu'on appelle depuis 2009 ou 2010 je ne sais plus, les FARPA et l'année dernière on a introduit une petite subtilité, c'est-à-dire qu'il y a les FARPA mais aussi des subventions exceptionnelles pour tenir compte du fait que les FARPA étant des projets disons à priori non reconductibles sauf quand y a emploi. Il peut y avoir des besoins qui ne rentrent pas exactement dans les critères des FARPA mais qu'il fallait quand même prendre en compte.

Donc, dans le budget tout à l'heure, vous avez implicitement voté le total des subventions aux associations. Ce que nous votons maintenant, c'est la répartition des 145 760 €uros qui sont attribués dès ce soir, sachant que nous

avons un total de 21 640 €uros qui sont dans la réserve que vous avez voté tout à l'heure en votant le budget. Donc maintenant c'est bien la répartition des 146 860 €uros.

Je rappelle également, que nous avons 39 572 €uros qui sont versés par Tour(s)plus et 4 587 €uros qui sont versés par le Conseil Général du canton dans le cadre du FAL Le fond d'Animation Local. Alors sur l'attribution des subventions scolaires, Michèle ROUSSEAU peut-être.

Michèle ROUSSEAU : Le foyer socio-éducatif du collège 1300 €uros, le Collège René Cassin, l'échange ensuite n'a pas lieu. L'association sportive du Collège 400 €uros.

Pour Hélène Boucher, le CEP 800 €uros dont 400 pour un intervenant extérieur, coopérative Hélène Boucher 3 736 €uros.

Coopérative Jean Moulin 2 104 €uros.

Coopérative Jacques Prévert 3 250 €uros, ASPEB maternelle, c'est l'association des parents d'élèves 1 800 €uros, pour l'organisation de la Fête des Ecoliers.

Laurent BAUMEL : Alain PROUTEAU pour le sport ?

Alain PROUTEAU : Oui, bonsoir. Alors finalement tout est relativement stable. Par exemple, le Ballan Basket Club 3 900 €uros, vous avez l'union sportive le F.C.O.T c'est pareil 1 720, Raquettes Club diminue un petit peu pour une diminution un petit peu des effectifs.

Pour le Tennis Club par contre on passe de 3 450 à 2 500, peut-être qu'ils demanderont une subvention exceptionnelle, j'ai vu ça hier avec la personne. C'est pareil au point de vue effectifs c'est très stable.

Ballan Judo Club 6 200.

Alors il y a une nouvelle association qui revient, c'est le Twirling Bâton avec 900 €uros.

Ballan sur Roulettes 2100, c'est stable. Compagnies des Archers 1200, c'est stable. L'Étoile Ballanaise 1 200, ça ne bouge pas.

L'Abbaye Cyclette verte : 1 200, ça ne bouge pas.

Les Pieds musclés pour l'Ekiden par contre eux ça baisse. Ils passent de 6 000 à 3 500. L'année dernière c'était un Ekiden national et donc cette année on revient à la formule simple donc on retrouve 3 500.

Ballan Rando est stable, même demande, 50 €uros de moins, alors donc on leur donne 50 €uros de moins, c'est donc 750 €uros.

Le Dauphins-Wind-Jocodien ne demande rien.

L'Éducation Canine passe de 1 100 à 500 parce que je pense qu'ils ont une manifestation de moins prévue cette année.

Les Cyclos Randonneurs restent stables à 500 €uros.

Laurent BAUMEL : Merci. Alors la culture. Claude SAUTEJEAN.

Bruits

Laurent BAUMEL : Prenez le micro parce qu'on ne vous entend pas Madame.

Nadine NOWAK : Pour le Tennis Club, il a été dit que les effectifs restaient stables, qu'ils demanderaient peut-être une subvention exceptionnelle. Mais comment se fait-il qu'il y ait une telle baisse si les effectifs sont les mêmes ?

Alain PROUTEAU : Alors, je pense que c'est au niveau peut-être de l'encadrement qui coûte un peu moins cher et puis ils ont peut-être un petit souci au niveau des locations.

Laurent BAUMEL : En fait, ce qu'il faut bien comprendre c'est que Monsieur PROUTEAU, comme les autres adjoints, se cale sur les demandes des associations. Si elles sont en baisse, on ne fait pas une vérification de savoir pourquoi elles sont en baisse. C'est leur demande.

Alain PROUTEAU : Oui on n'a pas sabré, c'est vraiment leur demande.

Laurent BAUMEL : Il n'y a pas d'arbitrage. On n'a pas baissé la subvention pour des raisons mystérieuses, c'est calé sur la demande.

Bruits.

Voix : Les attributions sont calées sur la demande pas les augmentations ?

Laurent BAUMEL : Les augmentations on les a à peu près satisfaites à quelques exceptions près. Claude SAUTEJEAN.

Claude SAUTEJEAN : Oui, merci. Concernant la culture et l'animation, je dirais là aussi qu'on a tenu compte des demandes des associations. Donc elles sont stables pour trois associations. Par contre, on voit apparaître deux associations nouvelles : la chorale Jacques de Beaune. C'est une association qui est ancienne sur la Commune mais qui avait jusqu'à ce temps-ci un chef de cœur qui était purement bénévole à 100 %. Il se trouve que la nouvelle chef de cœur souhaite avoir une contribution, donc à ses frais de déplacements. Donc l'association pour cela l'avait déjà envisagé puisqu'ils avaient augmenté leurs cotisations mais qui ne couvrent pas la totalité de leurs frais donc c'est pour ça qu'on leur octroie une subvention de 1 000 €uros et tout en sachant que je les ai quand même reçus puisque eux aussi tapent dans leurs réserves et j'ai dit qu'il ne fallait pas que cela se perde trop dans le temps. Ils sont conscients, je dirais, de la réalité de leur budget.

Concernant, Pastels, pinceaux et compagnie, c'est une nouvelle association qui est sur BALLAN-MIRÉ qui a l'intention de pouvoir faire une exposition de quinze jours au mois de septembre. Donc, c'est dans ce cadre-là qu'on leur donne une subvention exceptionnelle de 200 €uros.

Je vous rappelle tout de suite pour la MJC ce que vous voyez apparaître, zéro. Bien sûr, la MJC aura une subvention mais elle n'est pas liée dans le budget des associations de la Commune puisque ça fait partie des subventions qui seront données par Tour(s)plus, qui sont fléchées sur deux clubs, enfin sur deux associations : la MJC et le F.C.O.T. Voilà, pour le budget concernant la culture et l'animation.

Laurent BAUMEL : Merci, alors il nous reste les autres associations qui ne sont dans aucune de ces trois catégories, scolaire, sport ou culture. Les associations de différentes catégories sont donc le CLIC 27 000 €uros, l'association des Jardins Familiaux 100 €uros, l'Association Familiale 1 000 €uros, la AMJ 37 4300 €uros, Charlycoop 200 €uros, l'AMIB, assistance maternelle 500 €uros, l'U.N.C qui demande pour la première fois une subvention 500 €uros, le Comité de Jumelage 5000 €uros, Beaun'Art 300 €uros, Amitiés Polonaises 900 €uros, ABIBA 500€uros, Chapeau Prog 300 €uros, soit pour cette catégorie un sous-total de 40 600 €uros. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Nadine NOWAK : Par rapport au Comité de Jumelage, il y a des projets particuliers ?

Laurent BAUMEL : Oui, alors peut-être je vais laisser Monsieur PROUTEAU en parler.

Alain PROUTEAU : Oui, il y a un projet qui se met en place, qui est relativement important qui est sur l'année de la citoyenneté et donc au niveau de l'Europe. C'est un projet que l'on monte pour le mois de novembre, fin novembre. On verra en détails plus tard, ce sera présenté plus tard. Il y aura plusieurs pays qui seront invités.

Laurent BAUMEL : L'année dernière en fait, le Comité de Jumelage avait touché une subvention exceptionnelle de la même somme. Enfin, un peu moins 4 588 €uros. Avez-vous d'autres remarques ? Oui, Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Merci. Par rapport à la remarque que vient de faire Monsieur PROUTEAU, est-ce qu'on pourrait être invité, puisque que j'ai appris que la Lituanie était venue. On n'a jamais été informé ni invité donc pour la prochaine fois on pourra être invité ? Ce sera gentil de votre part.

Laurent BAUMEL : D'autres remarques, d'autres questions ? Oui, Madame LACORDAIS.

Laurence LACORDAIS : Excusez-moi. Simplement, je voulais dire que je ne prendrai pas part au vote des subventions.

Laurent BAUMEL : Oui, vous êtes concerné.

Laurence LACORDAIS : Oui.

Laurent BAUMEL : Est-ce qu'il y a d'autres agents qui sont concernés ? Qu'ils réfléchissent à deux fois avant de voter. Personne ?

Plusieurs voix

Laurent BAUMEL : C'est vrai que ça peut être une cause d'illégalité. D'autres ?

Voix, rires.

Laurent BAUMEL : Alors on va passer au vote. Oui, pardon, Nicolas PEINEAU, peut-être un commentaire ? En tant que président.

Nicolas PEINEAU : Juste au niveau de la commission. Quand nous avons examiné les demandes, on était justement frappé par la sincérité des associations qui demandaient réellement à reconduire ou bien quelques fois même à diminuer leur demande. C'est vrai la question s'était posée par rapport au tennis.

On a toujours cette réserve de 20 540 €uros, de mémoire, qui est toujours possible sur des subventions exceptionnelles ou des FARPA si c'est une nécessité, s'il y a eu une erreur de calcul.

Laurent BAUMEL : Merci beaucoup. Alors, on va donc passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (25 Pour).

VIII - Modification du tableau des effectifs : création emploi saisonnier

Nous avons un agent qui est parti à la retraite, un cadre, mais qui avait quelques dossiers importants à clôturer, notamment sur la question de l'occupation du domaine public, la question des assurances et qui nous a proposé de travailler trois mois de plus pour pouvoir clore ces dossiers.

Il partira dans trois mois. En fonction des règles de la fonction publique territoriale, nous devons créer pour trois mois un poste de d'attaché territorial à mi-temps avec une rémunération sur la base de l'indice brut 864. Avez-vous des questions ?

Didier FORTIN : J'ai une question. Pourquoi on ne lui a pas demandé de prendre sa retraite à la fin de ses dossiers ? Trois mois, ça se fait ? Qu'il puisse partir en retraite les dossiers fermés. Parce que là en fin de compte, ça fait trois mois de salaire supplémentaire. Soit c'est une prime qu'on lui donne pour terminer, alors qu'il aurait très bien pu partir en terminant ses dossiers, ça se fait dans beaucoup de collectivités locales. Faire un emploi saisonnier pour trois mois pour un cadre, pour boucler les dossiers.

Voix

Laurent BAUMEL : C'est un point technique, on me dit que c'est un agent qui était en mi-temps thérapeutique. On me dit que s'il avait prolongé de trois mois au-delà de son délai de retraite, il aurait fallu qu'il passe à plein temps.

Pascale BOUDESSEUL : Oui.

Laurent BAUMEL : Qu'il passe à plein temps peut-être. Là, on le prend à mi-temps dans le même régime de travail.

Didier FORTIN : Peut-être, on ne sait pas donc. On est en train de faire un truc, on ne sait pas, peut-être. Moi, je vous dis on est un peu choqué qu'un employé avec des dossiers en cours, on est obligé de le réembaucher pour trois mois saisonniers pour clôturer ses dossiers. Voilà, notre remarque. On demande s'il ne serait pas possible que cet agent, avant de partir en retraite, puisse bloquer normalement ses dossiers tout simplement. C'est oui, c'est non, mais Peut-être, peut-être pas ça. On veut des questions précises alors.

Pascale BOUDESSEUL : Alors moi, je ne vais pas vous répondre peut-être ou peut-être pas, je vais vous donner une explication c'est qu'en fait, on a une mission juridique qui est importante. L'occupation du domaine, que malheureusement durant l'année pour des raisons de santé qui se sont aggravées, la personne en question n'a pas pu réaliser cette mission dans le temps qu'elle l'aurait souhaité. On ne lui a pas proposé parce que je pense qu'il a bien souffert, la personne a bien souffert pendant l'année et que c'est de lui-même qu'il s'est proposé, alors peut-être un peu trop tard et que comme c'est un agent qui a une grande expérience de la Commune, nous avons sauté sur l'occasion. Nous n'avons pas anticipé un prolongement, nous pensions qu'il s'arrêterait en fin d'année au moment de la retraite et que en discutant après c'était possible. Il avait envie de finir sa mission et à mon avis, il se sentait prêt physiquement à le faire, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour lui.

Laurent BAUMEL : D'autres questions ? Alors on va passer au vote.
La délibération est adoptée à la majorité absolue (21 Pour – 7 abstentions).

IX – Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire

Je vous en ai parlé tout à l'heure. C'est une des innovations de ce budget. Nous pouvons désormais participer au financement des contrats de complémentaire santé prévoyance souscrits par nos agents. C'est un décret de novembre 2011. Nous considérons que pour un certain nombre de nos agents la question de la protection sociale aujourd'hui nécessite d'avoir une complémentaire santé et qu'avoir une complémentaire santé c'est des cotisations qui sont relativement élevées, nous n'avons pas trop la possibilité de prendre des mesures générales de pouvoir d'achat, donc c'est une façon aussi d'intervenir sur le pouvoir d'achat de nos agents à partir d'un besoin qui est un besoin ressenti aujourd'hui de façon assez forte.

D'ailleurs, je fais une petite remarque au passage, mais il me semble que dans l'accord qui vient d'être conclu entre partenaires sociaux les droits qui sont prévus dans cet accord, une partie des droits porte aussi justement sur la prise en charge par les entreprises, de la complémentaire santé des salariés. C'est un mouvement général dans lequel on s'inscrit et qui est un mouvement important, une façon de, à la fois de répondre à une problématique, la protection sociale, et à une autre problématique, le pouvoir d'achat.

Avec 20 000 € inscrits au budget, en fait, nous avons décidé de faire une modulation. Tout ça a été présenté devant le CTP et a été validé par les représentants des agents. Donc, nous avons décidé de faire une modulation en fonction de la catégorie des revenus des agents de façon à donner un peu plus à ceux qui sont dans les catégories du départ, c'est-à-dire ceux qui ont les salaires les moins élevés et un petit peu moins sur les cadres, enfin les gens qui sont dans des grades supérieurs ou des revenus supérieurs.

Donc pour un revenu inférieur à 1 500 € bruts, ce sera une participation de la collectivité de 204 € par an, ce qui représente 17 € par mois.

Voix : 17,50.

Laurent BAUMEL : Voilà 17,50 par mois. Je suis conscient que ce n'est pas exceptionnel, mais c'est ce qu'on peut faire dans une enveloppe de 20 000 €. Entre 1 500 € et 1 800 €, c'est 156 € par mois ...

Voix.

Laurent BAUMEL : Par an, pardon. Pour les revenus bruts supérieurs à 1 800 €, c'est 120 € par an. Donc, 10 € par mois. Je ne rentre pas trop dans le détail sur les modalités techniques de la labellisation. Tout ça a été abondamment discuté, présenté au Comité Technique Paritaire où chacun ici a des représentants. Avez-vous des questions ou des remarques ? Pas de questions, pas de remarques ? On passe au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour).

Laurent BAUMEL : je vous remercie pour les agents.

X - Fonds d'Aide à la Réalisation de Projets Associatifs –Foyer Socio-éducatif du Collège René Cassin

Michèle ROUSSEAU : Ce n'est pas moi normalement qui suit le dossier, c'est Gilles DESCROIX. Le foyer socio-éducatif du collège René Cassin de BALLANMIRÉ a présenté une demande dans le cadre du fond d'aide pour la réalisation de projet associatif, FARPA. Le programme d'action du Collège René Cassin établi pour l'année 2012-2013 prévoit une action en faveur des classes de 5^{ème} sur les droits des enfants et réseaux sociaux. Dans ce cadre, l'association du foyer socio-éducatif propose une intervention de la maison des droits de l'enfant de Touraine sur l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux, la loi et les dangers aux cinq classes de 5^{ème}. Cette intervention a pour but de définir le droit d'expression, préciser ses limites, être informé des sanctions judiciaires et savoir protéger sa vie privée et son image personnelle. Cette prestation doit se dérouler en mars prochain à raison de 2 séances de 2 heures par classe. Pour permettre la réalisation de cette action, le foyer socio-éducatif sollicite le fond d'aide pour la réalisation du projet donc associatif à hauteur de 600 €.

Laurent BAUMEL : Merci. Est-ce que vous avez des questions ? Oui Monsieur PEINEAU.

Nicolas PEINEAU : Peut-être pour compléter. Normalement, cette action devrait être suivie d'une action des parents d'élèves, vis-à-vis des parents pour prévenir aussi sur l'identité numérique, les limites de l'utilisation d'Internet et les réseaux sociaux.

Laurent BAUMEL : Enjeu majeur en effet. Monsieur BEGAUD ?

Alain BEGAUD : Je voulais savoir, étant donné qu'il y a aussi des élèves de SAVONNIERES qui sont concernés, si SAVONNIERES participe également à l'action à travers une subvention ?

Michèle ROUSSEAU : Je pense qu'y a peu d'élèves de SAVONNIERES. Je ne sais pas exactement combien ça concerne d'élèves.

Laurent BAUMEL : D'autres remarques ? Alors on va passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour).

XI - Convention de mécénat

Nicolas PEINEAU : Merci Monsieur le Maire. Donc, comme on l'a vu par les remarques tout à l'heure, l'animation culturelle nécessite un soutien financier important et dans le cadre de la politique culturelle, nous avons voulu nous ouvrir au mécénat d'entreprises aussi bien au niveau du soutien organisationnel qu'au niveau financier et plus particulièrement dans une séquence qui se déroule tous les ans qui est la quinzaine qui aura pour thème cette année : « Contes et légendes ».

Donc pour cela, nous devons réaliser une convention qui devra être signée avec les entreprises. C'est sur cette convention que nous devons nous exprimer et peut-être détailler cette convention. Tout d'abord, l'article 1, l'objet est donc de définir les modalités entre l'entreprise X et la Ville de BALLAN-MIRÉ pour accompagner l'organisation de cette semaine, de cette quinzaine : « Contes et Légendes » qui se déroulera du 2 avril au 14 avril 2013. Bien sûr, les engagements de la société sont de fournir soit une somme en Euros ou bien un soutien organisationnel avec aucun regard au niveau de la programmation artistique. Les engagements sont donc pour la commune d'utiliser ce don pour l'organisation de cette manifestation. En contrepartie, bien sûr la Municipalité s'engage à mentionner les partenaires durant cette manifestation et d'offrir des places à l'occasion de cette manifestation pour les spectacles qui seront payants. Voilà, donc nous avons examiné cette convention durant la commission. Les questions étaient de savoir si juridiquement, la Municipalité était éligible au mécénat d'entreprises. Les services juridiques et comptables nous ont dit qu'effectivement c'était possible.

Laurent BAUMEL : Merci. Avez-vous des questions là-dessus ? Monsieur BEGAUD.

Alain BEGAUD : Étant donné que la date est proche, 14 avril, vous avez peut-être déjà une petite idée de ce qui se cache sous le X ?

Nicolas PEINEAU : Dans le bulletin municipal, je crois nous avons publié les entreprises qui participeraient à ce mécénat, donc de mémoire ERDF, Ronce Immobilier, Crédit Agricole, et un m'échappe. Je crois que c'est Eiffage. Claude me le certifiera. Je crois que ce sont déjà les promesses des entreprises un niveau de la participation financière.

Laurent BAUMEL : Merci. Pas d'autres questions, remarques ? Alors, on va passer au vote.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour).

XII - SIEIL : Coordination de la maîtrise d'ouvrage liée à l'effacement des réseaux de télécommunication aériens, rue de l'Hospitalité - 2^{ème} tranche

Daniel LE GURUN : Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage au SIEIL pour réaliser l'enfouissement des réseaux de France Télécom pour la deuxième tranche de la rue de l'Hospitalité. Le montant estimé, je dis bien un montant estimé, est sur la même base que la rue de l'Étang, soit 25 768,06 Euros.

Laurent BAUMEL : Merci, y a-t-il des réflexions, des remarques sur ce sujet ? Alors, on va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité absolue (28 Pour).

Les décisions du Maire

Laurent BAUMEL : Avez-vous des questions sur les décisions du maire ? Non ? On va passer aux questions diverses.

Questions diverses

Pascale BOUDESSEUL : On est sur la bonne séquence puisque on a abordé le budget à venir et il y a eu une somme affectée à l'animation dans le budget 2013. Comme chaque année, chacun d'entre vous s'inquiète du montant du Village de Noël. Donc, en 2012, nous avons dépensé 20 315 €uros avec une augmentation de 6,26 % du coût global. « Dédé le Hérisson » est intervenu pour 1 100 €uros. Le FAL participe aussi au financement à hauteur de 600 €uros. En fait, ce qui me paraît important c'est qu'on arrive à maîtriser cette dépense à 6 %. On n'est pas en dérapage, on a deux fois plus d'affluence que l'année d'avant. Donc, ça c'est plutôt un succès, et que la très bonne nouvelle que nous avons cette année c'est que à l'heure qu'il est, 100 % des exposants ont demandé à revenir l'année prochaine. Donc voilà, le retour qui était demandé sur le Village Noël. Il y a quelques petites photos qui nous rappellent ce bon moment.

Laurent BAUMEL : Alors, on va passer aux autres questions diverses du jour. Madame NOWAK, je crois que vous en aviez transmis une.

Nadine NOWAK : Nous avons appris en fait par le compte-rendu de l'Assemblée générale d'Amitiés Polonaises qu'un voyage était prévu à OSWIECIM afin d'y signer une convention, un voyage où vous vous êtes rendus vous-même avec Madame BOUDESSEUL et Monsieur PROUTEAU.

Nous avons lu d'ailleurs dans ce même compte-rendu que Madame BOUDESSEUL avait apprécié l'accueil qui lui avait été fait lors d'un voyage précédent, qu'elle avait effectué pour participer à la fête de la ville. Cela nous a fait nous souvenir, semble-t-il, que vous nous aviez dit que lors des échanges, parfois houleux, de décembre 2010, qu'il n'était pas envisageable d'avoir avec cette Ville des échanges autres que ceux liés aux devoirs de mémoire. La fête de de la ville étant tout à fait autre chose. Et puis lors, toujours de ce fameux Conseil Municipal du 10 décembre, vous avez dit, je reprends ce qui a été mis dans le compte rendu : « Si cette démarche, à savoir la prise de contact avec la Municipalité d'OSWIECIM pour envisager un nouveau partenariat, donc si cette démarche rencontre l'accord de la nouvelle municipalité d'OSWIECIM un groupe de travail comprenant des représentants majorité et opposition de la Municipalité du Comité de Jumelage de l'association d'amitiés franco-polonaises et du Collège sera mise en place pour travailler sur le contenu de ce nouveau pré-partenariat. » Donc, nous avons été un petit peu étonnés, quid de ce groupe de travail, aucune discussion sur ce sujet depuis justement décembre 2010 et donc là, la signature au conditionnel d'une convention, je dis au conditionnel puisqu'on n'en sait pas davantage et nous souhaiterons savoir justement ce qu'il en est. Quel est le contenu de cette convention s'il y en a une et sinon qu'est-ce qui va se passer dans l'avenir proche ?

Laurent BAUMEL : D'accord. Donc, je vais d'abord bien rappeler les faits puisque c'est un dossier sensible donc il est important de bien avoir en tête la chronologie et les faits pour répondre de façon précise à votre question. Donc, je rappelle les faits. La Communauté de Communes de la Confluence a été jumelée avec la Ville d'OSWIECIM. Lorsque la Communauté de Communes de la Confluence a été dissoute, il s'est posée juridiquement la question de savoir qui reprenait ou pouvait reprendre le jumelage avec OSWIECIM. Le tour de table que nous avons eu à l'époque avec les Maires des autres Communes a

fait très clairement apparaître pour BERTHENAY, DRUYE et VILLANDRY qu'il n'y avait pas d'envie ou de désir particulier, en tout cas ces Villes ne se sentaient pas trop concernées par ce jumelage. Il y a eu un peu plus d'hésitation du côté de SAVONNIERES, mais finalement la réponse a été la même et potentiellement c'est la Commune de BALLAN-MIRÉ ce qui était relativement naturel puisque les jumelages étaient partis du Collège en son temps, qui s'est trouvée devant la question de savoir si elle souhaitait ou pas reprendre ce jumelage dans le cadre de ces politiques.

Il se trouve que dans la même période où cette question s'est posée, l'information nous est parvenue via des articles de presse, que le Maire de l'époque d'OSWIECIM, qui s'appelait Monsieur MARSZALEK, s'était engagé dans une politique mémorielle critiquable, mélangeant la mémoire du camp à des opérations de type commercial ou à des opérations mémorielles elles-mêmes contestables. Lorsque j'ai pris connaissance de ces informations, lorsque j'ai vu en outre que dans la presse internationale Monsieur MARSZALEK, à l'époque mentionnait le jumelage qu'il avait avec la Ville de BALLAN-MIRÉ, sur le territoire de BALLAN-MIRÉ comme un élément à l'appui de sa stratégie de banalisation de la présence du camp dans sa Ville, j'ai indiqué à ce moment-là à la presse que, dans ces conditions, je ne souhaitais pas en tant que Maire reprendre le jumelage institutionnel avec la Ville d'OSWIECIM car je considérais que c'était impossible pour nous de reprendre ce jumelage dans ce contexte. C'est-à-dire être finalement instrumentalisé par une Municipalité là-bas, à l'appui d'une démarche et d'une politique que je désapprouve fondamentalement. Bon, cette prise de position a engendré beaucoup de débats même si dès le départ, j'avais pris soin de préciser que ne concernait que la reprise du jumelage institutionnel et évidemment en aucun cas l'appui que nous apportions et que nous avons continué d'apporter aux échanges organisés au niveau du Collège, aux échanges organisés au niveau de l'association amitiés, etc., qui précisément, eux, sont depuis le départ fondamentalement structurés pour le devoir de mémoire. Néanmoins, la position que j'ai prise a suscité un débat et il se trouve que quelques semaines après que ce débat ait commencé, des élections municipales ont eu lieu à OSWIECIM et que le Maire, Monsieur MARSZALEK a été battu aux élections municipales, donc la Municipalité a changé. C'était le début décembre 2010. Donc, tirant parti de ce changement, j'ai proposé effectivement au Conseil Municipal du 10 décembre d'avoir une démarche à l'égard de la nouvelle Municipalité pour l'interroger sur le fait de savoir si la politique mémorielle, critiquable, qui avait été engagée par le prédécesseur, Monsieur MARSZALEK, serait reprise ou abandonnée par cette nouvelle municipalité. Au cours de ce débat d'ailleurs, vous aviez quitté la séance donc c'est dommage vous n'avez pas pu participer au vote de cette résolution que vous me demandez aujourd'hui d'appliquer dans sa totalité, mais peu importe, je ferme cette parenthèse. Donc cette résolution disait en effet que nous souhaitions interroger la nouvelle Municipalité pour voir s'il serait possible de rétablir clairement le jumelage, le partenariat sur une base faisant toute sa place au travail de mémoire. J'ai oublié de dire, c'est important, que m'étant penché dans l'intervalle sur la convention de jumelage qui avait été signée en son temps par la Confluence avec la ville d'OSWIECIM, j'avais eu la désagréable surprise de voir que cette convention ne faisait pas référence au devoir de jumelage et à la présence...

Voix : De mémoire.

Laurent BAUMEL : Du camp, de mémoire, pardon, pas de jumelage. Et à la présence du camp d'AUSCHWITZ-BIRKENAU sur le territoire de la Commune d'OSWIECIM. Donc, la proposition que j'ai faite à l'époque du Conseil Municipal qui m'en a donné mandat, c'est de reprendre contact avec la Municipalité d'OSWIECIM pour voir si les projets mémoriels contestables de Monsieur MARSZALEK étaient abandonnés ou poursuivis et si la nouvelle Municipalité

était d'accord pour reprendre un partenariat institutionnel consacré par un texte faisant référence au nécessaire devoir de mémoire.

Il se trouve que, ce sont des circonstances totalement invraisemblables mais qui se sont produites, le Maire, nouveau Maire élu en remplacement de Monsieur MARSZALEK, a eu un accident, a fait un AVC le jour où il prenait ses fonctions. En tombant, il a glissé, il a eu un choc et donc en fait il a été dans l'incapacité de prendre ses fonctions. Cette situation s'est prolongée assez longtemps, il a posé d'ailleurs un problème je crois d'ordre constitutionnel qui n'était pas trop prévu par la législation polonaise et c'est un décret ou un vote au parlement polonais je crois, ou un décret du gouvernement polonais qui finalement a apporté au bout de plusieurs mois une solution, à savoir que la personne qui était arrivée deuxième dans les élections municipales, puisque là le Maire est élu sur son nom. Ce n'est pas comme chez nous. Il n'y a pas une liste. Le Maire est élu séparément du parlement municipal, donc la personne qui était arrivée en deuxième position, Monsieur CHWIERUT a été finalement nommé par le gouvernement comme Maire d'OSWIECIM. Donc, dès que cette situation a été démêlée, évidemment dans l'intervalle nous n'avons pas écrit au Maire, puisque Monsieur MARSZALEK avait fait la transition, donc nous ne lui avons pas écrit pour voir s'il était d'accord pour changer de politique, nous avons attendu d'avoir un nouveau Maire.

Donc dès que Monsieur CHWIERUT a été nommé, s'est installé, nous lui avons écrit. Le premier échange de courriers a paru encourageant même s'il s'est en partie trouvé compliqué par des problèmes de traduction, les choses n'étaient pas suffisamment claires. Entre temps y a eu également un voyage à l'occasion de l'Ekiden, et donc d'une présence de la délégation polonaise qui nous a permis d'avoir un premier contact, non pas avec Monsieur CHWIERUT mais avec le Président du Conseil Municipal M. Piotr HERTIG.

Donc, à la suite de cet échange, nous avons décidé qu'il était possible d'approfondir le contact dans le sens souhaité et donc Madame BOUDESSEUL nous a représentés aux fêtes de la ville fin août 2012, avec le mandat d'avancer la discussion sur la possibilité d'aller dans le sens indiqué par le Conseil Municipal du 10 décembre. Madame BOUDESSEUL est revenue de ce voyage avec, elle en parlera, avec le sentiment que la voie était ouverte pour amorcer et conclure ce type de discussion.

Donc, j'ai décidé du même coup de me rendre en Pologne, en fait Monsieur PROUTEAU n'était pas avec nous, je le précise. Pour des raisons personnelles, il n'a pas pu se joindre à nous. Et donc, nous nous sommes rendus avec Madame BOUDESSEUL le 27 janvier, à la date de libération du camp. Chaque année, il y a une cérémonie annuelle, le 27 janvier qui est la date de libération du camp d'AUSCHWITZ-BIRKENAU. Nous nous sommes rendus donc à OSWIECIM pour poursuivre la discussion. C'est une discussion qui a été difficile, je ne vous le cache pas parce que évidemment, elle a fait apparaître, je dirais, l'hésitation de nos homologues d'OSWIECIM, M. CHWIERUT, Monsieur HERTIG. À la fois, il n'y pas de problème, de difficulté. Ce sont des humanistes, ce sont des gens qui sont évidemment très impliqués, très concernés par la mémoire de l'holocauste, qui est présent dans toute la Ville. Et il n'y a avait pas de difficulté à prendre en compte cette question dans le partenariat mais il y a, et vous le savez, une difficulté spécifique à faire apparaître le mot « d'AUSCHWITZ » dans une convention signée par la Municipalité d'OSWIECIM. C'est un sujet symbolique-clé pour eux. Ils tiennent absolument à la distinction des deux noms, et tout ce qui disons, est porté à travers le nom, puisse être faite dans le texte. Donc ça a été difficile parce que à un moment donné de la discussion, nous avons un peu perdu le fil et eu le sentiment qu'il serait compliqué de rejoindre nos deux approches mais nous avons fait preuve de volonté de part et d'autre et en définitive nous nous sommes mis d'accord sur le principe suivant c'est que la convention qui lierait Ballan-Miré à Oswiecim ne serait plus en effet une convention entre n'importe

quelle ville de France et n'importe quelle ville de Pologne. Il ne s'agissait pas de nier la présence du camp qui est une question qui concerne l'humanité toute entière donc à fortiori ceux qui habitent à proximité du camp ou ceux qui se rendent dans cette ville mais que le mot « d'AUSCHWITZ-BIRKENAU » ne figurerait pas dans la convention.

Donc la convention fera référence à la nécessité d'avoir un devoir de mémoire à l'égard des sites de l'holocauste. Donc, nos collègues polonais se chargent de préparer un texte qui rendra compte de cette idée que nous avons conclue ensemble. Donc maintenant la prochaine étape c'est que nous attendons ce texte. Eux-mêmes devront le soumettre à leur Conseil Municipal, nous-mêmes devons le soumettre à notre Conseil Municipal. C'est la règle. Donc, vous serez informé en temps et en heure évidemment de ce texte. Je ne suis pas contre le fait, avant de le soumettre au Conseil Municipal d'appliquer pleinement la résolution du 10 décembre, même si vous étiez partis ce jour-là, ce n'est pas ça qui est important. Donc, je suis pas contre le fait, avant, quand nous aurons reçu ce texte, avant de le soumettre au Conseil Municipal de réunir en effet un groupe de travail comprenant les représentants de la Municipalité majorité/opposition, du Comité de Jumelage dont je salue la présence ici du nouveau Président Jean-Charles HENRY et de l'association Amitiés franco-polonaises et du Collège pour vérifier que le contenu de ce texte correspond bien à ce que chacune des associations parties prenantes de ce jumelage souhaite trouver dans ce partenariat. Peut-être quelques mots pour compléter ?

Pascale BOUDESSEUL : Je vais essayer de faire court et peut-être avoir une approche plus personnelle de ces deux déplacements que j'ai faits. Vous faites référence à une intervention que j'ai eue à l'assemblée. C'était l'assemblée d'Amitiés polonaises et je pense qu'il est important de souligner deux points forts. Quand Monsieur HERTIG m'a proposé de venir sur place, il m'a surtout proposé de venir voir à quel point le devoir de mémoire était présent partout et qu'on ne peut pas vivre à OSWIECIM en pensant qu'un jour on pourrait ne pas y penser. C'est omniprésent et inscrit dans une culture. Pour être très honnête avec vous, je n'ai pas eu la chance d'avoir mes deux enfants qui ont fait partie des classes qui sont parties dans le cadre du Collège, donc j'avais une connaissance assez approximative, en tout cas je ne partageais pas cette expérience ou ce jumelage. Donc, quand il m'a proposé, j'ai dit puisqu'on est un peu bloqué, on avait parlé avec Laurent BAUMEL, autant voir ce qu'il m'expliquait et j'avais du mal à l'imaginer. J'étais sur place avec Béatrice BARRAULT à l'époque Présidente du Comité de Jumelage et que je tiens à remercier ici parce que les fêtes de la ville c'est quand même un moment très festif, très international et vivre ce choc en arrivant de l'aéroport, de voir des délégations de peuples heureux de se retrouver dans la fête de la paix, sur un lieu où il y a eu autant de morts et c'est un choc impressionnant et en tout cas elle m'a accompagné et moi je l'ai vécu sous la forme de choc positif. Mais en tous cas, je ne pouvais pas me dire qu'il n'existait pas. Donc, les deux messages importants que je souhaite faire passer. C'est qu'en mois d'août quand j'y suis allée, évidemment le devoir de mémoire est omniprésent et je comprends maintenant certaines des discussions que nous avons eues où vous disiez « Mais, on ne peut pas aller là-bas sans ça ». C'est-à-dire que ce travail est implicite ou ce devoir était implicite et franchement je suis très émue en tant qu'élue Ballanaise de savoir que des enfants collégiens vont là-bas, voient, et j'espère que ce sera un vaccin contre la barbarie au moins au niveau de ces enfants. Par contre, en tant qu'élue, et là j'ai peut-être une vision particulière mais je m'en suis sentie vraiment investie, je pense qu'être élue, c'est un peu plus que ça. Et je pense que le silence juridique nuit au devoir de mémoire. Je n'étais pas à l'aise de savoir en allant là-bas et en étant avec des Italiens, avec des Brésiliens, avec des Israéliens, de savoir que notre convention était silencieuse. Donc, je suis très contente d'avoir fait les deux

voyages pour que dans cette convention, nous ne soyons plus silencieux en tant qu'élus et en tant que Collectivité et que le devoir de mémoire nous l'assumions comme c'est « assumable » des deux côtés, non pas en fait puisque je suis persuadée que tous ceux qui ont participé étaient dans cette dynamique-là mais en droit et la formule utilisée respecte les habitants d'OSWIECIM qui n'ont pas choisi ce site et qui veulent au contraire être dans le devoir de mémoire et parler de l'holocauste dans la convention. Et nous, ça nous permet de dire à nos enfants Ballanais que ce jumelage n'est pas un jumelage comme les autres et qu'il porte en lui le devoir de mémoire. Donc si j'étais fière du budget, je suis encore plus fière de cette étape-là.

Laurent BAUMEL : Merci. D'autres demandes de parole ? Oui, Madame NOWAK.

Nadine NOWAK : Pour reprendre ce que dit Madame BOUDESSEUL, je pense qu'on se rejoint complètement là-dessus. Ce que nous avons toujours dit c'est ça. C'est qu'il y avait ce devoir de mémoire qui était constant et que ce soit dans les voyages des collégiens, comme dans tous les autres, ça a toujours eu lieu, ensuite on travaillera sur la convention. Par contre ce que Monsieur BAUMEL disait c'est vrai, c'est qu'il était clair, et on le sent tout le temps, c'est que il y a bien des différences entre le mot « AUSCHWITZ », ce sont des camps allemands, et la ville OSWIECIM et ça c'est légitime aussi qu'ils souhaitent garder cette différence.

Le mot important et qui fait que pour moi nous ne sommes plus dans le silence c'est la référence au site mémorial de l'holocauste, et ça c'est des mots qui pour moi rappellent aux Ballanais pourquoi ce lien est si fort puisque c'est ce qui les a unit dans leur échange aussi depuis autant d'années et notre histoire on la porte tous quoi. Elle est, en tout cas elle est universelle.

Laurent BAUMEL : Bien, pas d'autres remarques ? Donc, je vous remercie.

Fin de séance à 21 h 30.